

QUARANTE-QUATRIÈME JOURNÉE.

Lundi 28 janvier 1946.

Audience du matin.

M. DUBOST. — Avec l'autorisation du Tribunal, nous poursuivrons cette partie de l'exposé du cas français par l'audition d'un témoin qui a vécu pendant plus de trois ans dans les camps de concentration allemands.

(On introduit Madame Claude Vaillant-Couturier.)

LE PRÉSIDENT. — Quel est votre nom? Voulez-vous vous lever, je vous prie? Voulez-vous prêter serment en français?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Claude Vaillant-Couturier.

LE PRÉSIDENT. — Répétez le serment avec moi: « Je jure de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. »

LE PRÉSIDENT. — Levez la main droite et dites: « Je le jure ».

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Je le jure.

LE PRÉSIDENT. — Asseyez-vous et parlez lentement. Vous vous appelez?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Vaillant-Couturier, Marie, née Claude Vogel.

M. DUBOST. — Votre nom actuel est Madame Vaillant-Couturier?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

M. DUBOST. — Vous êtes la veuve de M. Vaillant-Couturier.

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

M. DUBOST. — Vous êtes née à Paris le 3 novembre 1912?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

M. DUBOST. — Vous êtes de nationalité française?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

M. DUBOST. — Née de nationalité française.

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

M. DUBOST. — Parents eux-mêmes de nationalité française?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

M. DUBOST. — Vous êtes député à l'Assemblée Constituante?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

M. DUBOST. — Vous êtes Chevalier de la Légion d'Honneur?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

M. DUBOST. — Et vous venez d'être décorée par le général Legentilhomme aux Invalides?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

M. DUBOST. — Vous avez été arrêtée et déportée. Pouvez-vous faire votre témoignage?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — J'ai été arrêtée le 9 février 1942 par la Police française de Pétain, qui m'a remise aux autorités allemandes au bout de six semaines.

Je suis arrivée le 20 mars à la prison de la Santé, au quartier allemand. J'ai été interrogée le 9 juin 1942. A la fin de mon interrogatoire, on a voulu me faire signer une déclaration qui n'était pas conforme à ce que j'avais dit. Comme j'ai refusé de la signer, l'officier qui m'interrogeait m'a menacée, et comme je lui ai dit que je ne craignais pas la mort ni d'être fusillée, il m'a dit: « Mais nous avons à notre disposition des moyens bien pires que de fusiller les gens pour les faire mourir », et l'interprète m'a dit: « Vous ne savez pas ce que vous venez de faire. Vous allez partir dans un camp de concentration allemand; on n'en revient jamais. »

M. DUBOST. — Vous avez été conduite alors en prison?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — J'ai été reconduite à la prison de la Santé, où j'ai été mise au secret. J'ai cependant pu communiquer avec mes voisins par les canalisations et par les fenêtres. Je me trouvais dans la cellule à côté de celles du philosophe Georges Politzer et du physicien Jacques Solomon, le gendre du professeur Langevin, l'élève de Curie, l'un des premiers qui ait étudié la désintégration atomique.

Georges Politzer m'a raconté par la canalisation que, pendant son interrogatoire, après l'avoir martyrisé, on lui a demandé s'il ne voulait pas écrire des brochures théoriques pour le national-socialisme. Comme il a refusé, on lui a dit qu'il ferait partie du premier train d'otages qui seraient fusillés.

Quant à Jacques Solomon, il a été également horriblement torturé, puis jeté au cachot, d'où il n'est sorti que le jour de son exécution pour dire au revoir à sa femme, également arrêtée, et à la Santé. Hélène Solomon Langevin m'a raconté à Romainville, où je l'ai retrouvée en quittant la Santé, que lorsqu'elle s'était approchée de son mari pour l'embrasser, il avait poussé un gémissement et lui avait dit: « Je ne peux pas te prendre dans mes bras, car je ne peux plus les bouger ».

Chaque fois que les détenus revenaient de l'interrogatoire, on entendait s'échapper par les fenêtres des gémissements et les détenus disaient qu'ils ne pouvaient plus se remuer.

Durant le séjour de cinq mois que j'ai fait à la Santé, plusieurs fois on est venu chercher des otages pour les fusiller.

En quittant la Santé le 20 août 1942, j'ai été conduite au fort de Romainville, qui servait de camp d'otages. Là, j'ai assisté deux fois à des prises d'otages, le 21 août et le 22 septembre. Parmi les otages emmenés, il y avait les maris des femmes qui se trouvaient avec moi et qui sont parties pour Auschwitz; la plupart y sont mortes. Ces femmes, pour la plupart, n'étaient arrêtées qu'à cause de l'activité de leur mari; elles n'en avaient aucune elles-mêmes.

M. DUBOST. — Vous êtes partie à Auschwitz à quel moment?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Je suis partie pour Auschwitz le 23 janvier et arrivée le 27.

M. DUBOST. — Vous faisiez partie d'un convoi?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Je faisais partie d'un convoi de 230 Françaises. Il y avait parmi nous Danielle Casanova qui est morte à Auschwitz, Maï Politzer, qui est morte à Auschwitz, Hélène Solomon. Il y avait de vieilles femmes...

M. DUBOST. — Quelle était leur condition sociale?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Des intellectuelles, des institutrices, un peu de toutes les conditions sociales. Maï Politzer était médecin; elle était la femme du philosophe Georges Politzer. Hélène Solomon est la femme du physicien Solomon; c'est la fille du professeur Langevin. Danielle Casanova était chirurgien-dentiste et elle avait une grande activité parmi les femmes; c'est elle qui a monté un mouvement de résistance parmi les femmes de prisonniers.

M. DUBOST. — Combien êtes-vous revenues sur 230?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — 49. Il y avait dans le transport, de vieilles femmes; entre autres, je me souviens d'une de 67 ans, arrêtée pour avoir eu dans sa cuisine le fusil de chasse de son mari, qu'elle gardait en souvenir et qu'elle n'avait pas déclaré pour qu'on ne le lui prenne pas. Elle est morte au bout de 15 jours à Auschwitz.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit que seulement 49 étaient revenues. Voulez-vous dire que seulement 49 sont arrivées à Auschwitz?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Non, seulement 49 sont revenues en France.

Il y avait également des infirmes, en particulier une chanteuse qui n'avait qu'une jambe. Elle a été sélectionnée et gazée à Auschwitz.

Il y avait aussi une jeune fille de 16 ans, une élève de lycée, Claudine Guérin. Elle est morte également à Auschwitz. Il y avait

aussi deux femmes qui avaient été acquittées par le Tribunal militaire allemand; elles s'appellent Marie Alonzo et Marie-Thérèse Fleuri; elles sont mortes à Auschwitz.

Le voyage était extrêmement pénible, car nous étions 60 par wagon et l'on ne nous a pas distribué de nourriture ni de boissons pendant le trajet. Comme nous demandions aux arrêts aux soldats lorrains enrôlés dans la Wehrmacht qui nous gardaient si l'on arrivait bientôt, ils nous ont répondu: «Si vous saviez où vous allez, vous ne seriez pas pressées d'arriver».

Nous sommes arrivées à Auschwitz au petit jour. On a déplombé nos wagons et on nous a fait sortir à coups de crosses pour nous conduire au camp de Birkenau, qui est une dépendance du camp d'Auschwitz, dans une immense plaine, qui, au mois de janvier, était glacée. Nous avons fait le trajet en tirant nos bagages. Nous étions tellement qu'il y avait peu de chance d'en ressortir — car nous avions déjà rencontré les colonnes squelettiques qui se dirigeaient au travail — qu'en passant le porche, nous avons chanté la Marseillaise pour nous donner du courage.

On nous a conduites dans une grande baraque, puis à la désinfection. Là, on nous a rasé la tête et on nous a tatoué sur l'avant-bras gauche le numéro matricule. Ensuite, on nous a mises dans une grande pièce pour prendre un bain de vapeur et une douche glacée. Tout cela se passait en présence des SS, hommes et femmes, bien que nous soyons nues. Après, on nous a remis des vêtements souillés et déchirés, une robe de coton et une jaquette pareille. Comme ces opérations avaient pris plusieurs heures, nous voyions, des fenêtres du bloc où nous nous trouvions, le camp des hommes, et vers le soir, un orchestre s'est installé. Comme il neigeait, nous nous demandions pourquoi on faisait de la musique. A ce moment-là, les commandos de travail d'hommes sont rentrés. Derrière chaque commando, il y avait des hommes qui portaient des morts. Comme ils pouvaient à peine se traîner eux-mêmes, ils étaient relevés à coups de crosses ou à coups de bottes, chaque fois qu'ils s'affaissaient.

Après cela, nous avons été conduites dans le bloc où nous devons habiter. Il n'y avait pas de lits, mais des bat-flanc de 2 mètres sur 2 mètres, où nous étions couchées à 9, sans paille et sans couverture la première nuit. Nous sommes demeurées dans des blocs de ce genre pendant plusieurs mois. Pendant toute la nuit, on ne pouvait pas dormir, parce que chaque fois que l'une des neuf se dérangeait — et comme elles étaient toutes malades, c'était sans arrêt — elle dérangeait toute la rangée.

A trois heures et demie du matin, les hurlements des surveillantes nous réveillaient, et, à coups de gourdins, on était chassé de son grabat pour partir à l'appel. Rien au monde ne pouvait dispenser de l'appel, même les mourantes devaient y être traînées. Là, nous

restions en rangs par cinq jusqu'à ce que le jour se lève, c'est-à-dire 7 à 8 heures du matin en hiver, et, lorsqu'il y avait du brouillard, quelquefois jusqu'à midi. Puis, les commandos s'ébranlaient pour partir au travail.

M. DUBOST. — Je vous demande pardon, pouvez-vous décrire les scènes de l'appel ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Pour l'appel, on était mis en rangs, par cinq, puis nous attendions jusqu'au jour que les Aufseherinnen, c'est-à-dire les surveillantes allemandes en uniforme, viennent nous compter. Elles avaient des gourdins et elles distribuaient, au petit bonheur la chance, comme ça tombait, des coups.

Nous avons une compagne, Germaine Renaud, institutrice à Azay-le-Rideau en France, qui a eu le crâne fendu devant mes yeux par un coup de gourdin, durant l'appel.

Le travail à Auschwitz consistait en déblaiements de maisons démolies, constructions de routes et surtout assainissement des marais. C'était de beaucoup le travail le plus dur, puisqu'on était toute la journée les pieds dans l'eau et qu'il y avait danger d'enlèvement. Il arrivait constamment qu'on soit obligé de retirer une camarade qui avait enfoncé parfois jusqu'à la ceinture. Durant tout le travail, les SS hommes et femmes qui nous surveillaient nous battaient à coups de gourdins et lançaient sur nous leurs chiens. Nombreuses sont les camarades qui ont eu les jambes déchirées par les chiens. Il m'est même arrivé de voir une femme déchirée et mourir sous mes yeux, alors que le SS Tauber excitait son chien contre elle et ricanait à ce spectacle.

Les causes de mortalité étaient extrêmement nombreuses. Il y avait d'abord le manque d'hygiène total. Lorsque nous sommes arrivées à Auschwitz, pour 12.000 détenues, il y avait un seul robinet d'eau non potable, qui coulait par intermittence. Comme ce robinet était dans les lavabos allemands, on ne pouvait y accéder qu'en passant par une garde de détenues allemandes de droit commun, qui nous battaient effroyablement. Il était donc presque impossible de se laver ou de laver son linge. Nous sommes restées pendant plus de trois mois sans jamais changer de linge; quand il y avait de la neige, nous en faisons fondre pour pouvoir nous laver. Plus tard, au printemps, quand nous allions au travail, dans la même flaque d'eau sur le bord de la route, nous buvions, nous lavions notre chemise ou notre culotte. Nous nous lavions les mains à tour de rôle dans cette eau polluée. Les compagnes mouraient de soif, car on ne distribuait que deux fois par jour un demi-quart de tisane.

M. DUBOST. — Voulez-vous préciser en quoi consistait l'un des appels du début du mois de février ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Il y a eu le 5 février ce qu'on appelait un appel général.

M. DUBOST. — Le 5 février de quelle année?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — 1943. A 3 heures et demie, tout le camp...

M. DUBOST. — Le matin?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Le matin. A 3 heures et demie tout le camp a été réveillé et envoyé dans la plaine, alors que d'habitude l'appel se faisait à 3 heures et demie, mais à l'intérieur du camp. Nous sommes restées dans cette plaine, devant le camp, jusqu'à 5 heures du soir, sous la neige, sans recevoir de nourriture, puis, lorsque le signal a été donné, nous devons passer la porte une à une, et l'on donnait un coup de gourdin dans le dos, à chaque détenue, en passant, pour la faire courir. Celle qui ne pouvait pas courir, parce qu'elle était trop vieille ou trop malade, était happée par un crochet et conduite au bloc 25, le bloc d'attente pour les gaz. Ce jour-là, dix Françaises de notre transport ont été happées ainsi et conduites au bloc 25. Lorsque toutes les détenues furent rentrées dans le camp, une colonne, dont je faisais partie, a été formée pour aller relever dans la plaine les mortes qui jonchaient le sol comme sur un champ de bataille. Nous avons transporté dans la cour du bloc 25 les mortes et les mourantes, sans faire de distinction; elles sont restées entassées ainsi.

Ce bloc 25, qui était l'antichambre de la chambre à gaz — si l'on peut dire — je le connais bien, car, à cette époque, nous avions été transférées au bloc 26 et nos fenêtres donnaient sur la cour du 25. On voyait les tas de cadavres, empilés dans la cour, et, de temps en temps, une main ou une tête bougeait parmi ces cadavres, essayant de se dégager: c'était une mourante qui essayait de sortir de là pour vivre.

La mortalité dans ce bloc était encore plus effroyable qu'ailleurs, car, comme c'étaient des condamnées à mort, on ne leur donnait à manger et à boire que s'il restait des bidons à la cuisine, c'est-à-dire que souvent elles restaient plusieurs jours sans une goutte d'eau.

Un jour, une de nos compagnes, Annette Époux, une belle jeune femme de trente ans, passant devant le bloc, eut pitié de ces femmes qui criaient du matin au soir, dans toutes les langues: «A boire, à boire, à boire, de l'eau». Elle est rentrée dans notre bloc chercher un peu de tisane mais, au moment où elle la passait par le grillage de la fenêtre, la Aufseherin l'a vue, l'a prise par le collet et l'a jetée au bloc 25.

Toute ma vie, je me souviendrai d'Annette Époux. Deux jours après, montée sur le camion qui se dirigeait à la chambre à gaz, elle tenait contre elle une autre Française, la vieille Line Porcher, et au moment où le camion s'est ébranlé, elle nous a crié: «Pensez

à mon petit garçon, si vous rentrez en France». Puis elles se sont mises à chanter la Marseillaise.

Dans le bloc 25, dans la cour, on voyait les rats, gros comme des chats, courir et ronger les cadavres et même s'attaquer aux mourantes, qui n'avaient plus la force de s'en débarrasser.

Une autre cause de mortalité et d'épidémie était le fait qu'on nous donnait à manger dans de grandes gamelles rouges qui étaient seulement passées à l'eau froide après chaque repas. Comme toutes les femmes étaient malades, et qu'elles n'avaient pas la force durant la nuit de se rendre à la tranchée qui servait de lieux d'aisance et dont l'abord était indescriptible, elles utilisaient ces gamelles pour un usage auquel elles n'étaient pas destinées. Le lendemain, on ramassait ces gamelles, on les portait sur un tas d'ordures et, dans la journée, une autre équipe venait les récupérer, les passait à l'eau froide, et les remettait en circulation.

Une autre cause de mort était la question des chaussures. Dans cette neige et cette boue de Pologne, les chaussures de cuir étaient complètement abimées au bout de huit à quinze jours. On avait donc les pieds gelés et des plaies aux pieds. Il fallait coucher sur des souliers boueux de peur qu'on ne les vole, et presque chaque nuit, au moment de se lever pour l'appel, on entendait des cris d'angoisse : « On m'a volé mes chaussures ». Il fallait alors attendre que tous les blocs soient vidés pour chercher sous les cadres les laissés-pour-compte. C'étaient parfois deux souliers d'un même pied ou un soulier et un sabot. Cela permettait de faire l'appel, mais pour le travail, c'était une torture supplémentaire puisque cela occasionnait des plaies aux jambes qui, à cause du manque de soins, s'envenimaient rapidement. Nombreuses sont les compagnes qui sont entrées au « Revier » pour des plaies aux jambes et qui n'en sont jamais ressorties.

M. DUBOST. — Que faisait-on aux internées qui se présentaient à l'appel sans chaussures ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Les internées juives qui allaient à l'appel sans chaussures étaient immédiatement conduites au bloc 25.

M. DUBOST. — On les gazait donc ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — On les gazait pour n'im-
porte quoi. Leur situation du reste était absolument effroyable. Alors que nous étions entassées à 800 dans des blocs et que nous pouvions à peine nous remuer, elles étaient dans des blocs de dimensions semblables, à 1.500, c'est-à-dire qu'un grand nombre ne pouvait pas dormir de la nuit, ou même s'étendre.

M. DUBOST. — Pouvez-vous parler du Revier ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Pour arriver au Revier, il fallait d'abord faire l'appel. Quel que soit l'état...

M. DUBOST. — Voulez-vous préciser ce qu'était le Revier dans le camp ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Le Revier était les blocs où l'on mettait les malades. On ne peut pas donner à cet endroit le nom d'hôpital, car cela ne correspond pas du tout à l'idée qu'on se fait d'un hôpital. Pour y aller, il fallait d'abord obtenir l'autorisation du chef de bloc, qui la donnait très rarement. Quand enfin on l'avait obtenue, on était conduit en colonne devant l'infirmerie où, par tous les temps, qu'il neige, ou qu'il pleuve, même avec 40° de fièvre, on devait attendre plusieurs heures, en faisant la queue, pour être admise. Il arrivait fréquemment que des malades meurent dehors, devant la porte de l'infirmerie, avant d'avoir pu y pénétrer. Du reste, même de faire la queue devant l'infirmerie était dangereux car, lorsque cette queue était trop grande, le SS passait, ramassait toutes les femmes qui attendaient et les conduisait directement au bloc 25.

M. DUBOST. — C'est-à-dire à la chambre à gaz ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — C'est-à-dire à la chambre à gaz. C'est pourquoi, très souvent les femmes préféraient ne pas se présenter au Revier, et elles mouraient au travail ou à l'appel. Après l'appel du soir, en hiver, quotidiennement on relevait des mortes qui avaient roulé dans les fossés.

Le seul intérêt du Revier, c'est que, comme on était couché, on était dispensé de l'appel, mais on était couché dans des conditions effroyables, dans des lits de moins d'un mètre de large à quatre, avec des maladies différentes, ce qui faisait que celles, qui étaient entrées pour des plaies aux jambes, attrapaient la dysenterie ou le typhus de leur voisine. Les paillasses étaient complètement pourries. Les changeait que quand elles étaient souillées, on ne les couvrait que quand elles étaient complètement souillées. Les couvertures étaient si pleines de poux qu'on les voyait grouiller comme des fourmis.

Une de mes compagnes, Marguerite Corringer, me racontait que, pendant son typhus, elle ne pouvait pas dormir toute la nuit à cause des poux ; elle passait sa nuit à secouer sa couverture sur un papier, à vider les poux dans un récipient auprès de son lit, et ainsi pendant des heures.

Il n'y avait pour ainsi dire pas de médicaments ; on laissait donc les malades couchées, sans soins, sans hygiène, sans les laver. On laissait les mortes pendant plusieurs heures couchées avec les malades, puis quand enfin on s'apercevait de leur présence, on les balançait simplement hors du lit et on les conduisait devant le bloc. Là, la colonne des porteuses de mortes venait les chercher sur de petits brancards, d'où la tête et les jambes pendaient. Du matin au soir, les porteuses de mortes faisaient le trajet entre le Revier et la morgue.

Pendant les grandes épidémies de typhus des hivers 1943 et 1944, les brancards ont été remplacés par des chariots, car il y avait trop de mortes. Il y a eu, pendant ces périodes d'épidémie, de 200 à 350 mortes par jour.

M. DUBOST. — Combien mourait-il de gens à ce moment-là ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Pendant les grandes épidémies de typhus des hivers 1943-1944, de 200 à 350, suivant les jours.

M. DUBOST. — Le Revier était-il ouvert à toutes les internées ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Non, quand nous sommes arrivées, les Juives n'avaient pas le droit d'y aller, elles étaient directement conduites à la chambre à gaz.

M. DUBOST. — Voulez-vous parler de la désinfection des blocs, s'il vous plaît ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — De temps en temps, étant donné les tas de saletés qui occasionnaient des poux et par conséquent tant d'épidémies, on désinfectait les blocs en les gazant, mais ces désinfections causaient également un très grand nombre de morts parce que, pendant qu'on gazait le bloc, les prisonnières étaient conduites aux douches, puis on leur retirait leurs vêtements, qu'on passait à l'étuve. On les laissait toutes nues dehors attendre que les vêtements ressortent de l'étuve et on les leur redonnait mouillés. On envoyait même les malades, quand elles pouvaient se tenir sur leurs jambes, aux douches. Il est évident qu'un très grand nombre mouraient en cours de route. Celles qui ne pouvaient pas bouger, étaient lavées toutes dans la même baignoire pendant la désinfection.

M. DUBOST. — Comment étiez-vous nourries ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Nous recevions 200 grammes de pain, trois quarts de litre ou un demi litre — suivant les cas — de soupe au rutabaga et quelques grammes de margarine ou une rondelle de saucisson le soir. Cela par jour.

M. DUBOST. — Quel que soit le travail qui était exigé des internées ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Quel que soit le travail qui était exigé de l'internée. Certaines qui travaillaient à l'usine de l'« Union », une fabrique de munitions où elles faisaient des grenades et des obus, recevaient ce qu'on appelait un « zulage », c'est-à-dire un supplément, quand la norme était atteinte. Ces détenues faisaient, comme nous, l'appel le matin et le soir et elles étaient au travail 12 heures dans leur usine. Elles rentraient au camp après le travail et faisaient le trajet aller et retour à pied.

M. DUBOST. — Qu'était cette usine l'« Union » ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — C'était une fabrique de munitions. Je ne sais pas à quelle société elle appartenait. Cela s'appelait l'« Union ».

M. DUBOST. — C'était la seule usine ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Non, il y avait également une grande usine à Buna, mais comme je n'y ai pas travaillé, je ne sais pas ce qu'on y faisait. Les détenues qui étaient prises pour Buna ne revenaient plus dans notre camp.

M. DUBOST. — Voulez-vous parler des expériences si vous en avez été témoin ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — En ce qui concerne les expériences, j'ai vu dans le Revier, car j'étais employée au Revier, la file de jeunes Juives de Salonique qui attendaient, devant la salle des rayons, pour la stérilisation. Je sais, par ailleurs, qu'on opérait également par castration dans le camp des hommes. En ce qui concerne les expériences faites sur des femmes, je suis au courant parce que mon amie, la doctoresse Hadé Hautval, de Montbéliard, qui est rentrée en France, a travaillé pendant plusieurs mois dans ce bloc pour soigner les malades, mais elle a toujours refusé de participer aux expériences. On stérilisait les femmes, soit par piqûres, soit par opérations, ou également avec des rayons. J'ai vu et connu plusieurs femmes qui avaient été stérilisées. Il y avait parmi les opérées une forte mortalité. Quatorze Juives de France qui avaient refusé de se laisser stériliser ont été envoyées dans un commando de Strafarbeit, c'est-à-dire punition de travail.

M. DUBOST. — Revenait-on de ces commandos ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Rarement, tout à fait exceptionnellement.

M. DUBOST. — Quel était le but poursuivi par les SS ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Les stérilisations, ils ne s'en cachaient pas ; ils disaient qu'ils essayaient de trouver la meilleure méthode de stérilisation pour pouvoir remplacer, dans les pays occupés, la population autochtone par les Allemands, au bout d'une génération, une fois qu'ils auraient utilisé les habitants comme esclaves pour travailler pour eux.

M. DUBOST. — Au Revier, avez-vous vu des femmes enceintes ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui. Les femmes juives, quand elles arrivaient enceintes de peu de mois, on les faisait avorter. Quand la grossesse était près de la fin, après l'accouchement, on noyait les bébés dans un seau d'eau. Je sais cela parce que je travaillais au Revier, et que la préposée à ce travail était une sage-femme allemande, détenue de droit commun pour avoir pratiqué des avortements. Au bout d'un certain temps un autre

médecin est arrivé et, pendant deux mois, on n'a pas tué les bébés juifs. Mais, un beau jour, un ordre est arrivé de Berlin disant qu'il fallait de nouveau les supprimer. Alors, les mères et leurs bébés ont été appelées à l'infirmierie, elles sont montées en camion et on les a conduites aux gaz.

M. DUBOST. — Pourquoi dites-vous qu'un ordre est arrivé de Berlin ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Parce que je connaissais les détenues qui travaillaient au secrétariat des SS, en particulier, une Slovaque, nommée Herta Roth, qui travaille à l'heure actuelle à l'UNRRA à Bratislava.

M. DUBOST. — C'est elle qui vous l'a dit ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui. Et d'autre part, je connaissais également les hommes qui travaillaient au commando des gaz.

M. DUBOST. — Vous venez de parler des mères juives, y avait-il d'autres mères dans votre camp ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui, en principe, les femmes non juives accouchaient et on ne leur enlevait pas leurs bébés, mais, étant donné les conditions effroyables du camp, les bébés dépassaient rarement quatre à cinq semaines. Il y avait un bloc où se trouvaient les mères polonaises et russes. Un jour, les mères russes ayant été accusées de faire trop de bruit, on leur a fait faire l'appel toute la journée devant le bloc, toutes nues avec leurs bébés dans leurs bras.

M. DUBOST. — Quel était le régime disciplinaire du camp ? Qui assurait la surveillance et la discipline ? Quelles étaient les sanctions ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — En général, les SS économisaient beaucoup de personnel à eux en employant des détenues pour la surveillance du camp. Ils ne faisaient que superviser. Ces détenues étaient prises parmi des filles de droit commun ou des filles publiques allemandes, et quelquefois d'autres nations, mais en majorité des Allemandes.

On arrivait, par la corruption et la délation, la terreur, à les transformer en bêtes humaines, et les détenues ont autant à s'en plaindre que des SS eux-mêmes. Elles frappaient autant que frappaient les SS et, en ce qui concerne les SS, les hommes se conduisaient comme les femmes et les femmes étaient aussi sauvages que les hommes. Il n'y a pas de différence.

Le système employé par les SS pour avilir les êtres humains au maximum en les terrorisant, et, par la terreur, en leur faisant faire des actes qui devaient les faire rougir d'eux-mêmes, arrivait

à faire qu'ils ne soient plus des êtres humains. Et c'était cela qu'ils recherchaient; il fallait énormément de courage pour résister à cette ambiance de terreur et de corruption.

M. DUBOST. — Qui distribuait les punitions?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Les chefs SS, les hommes et les femmes.

M. DUBOST. — En quoi consistaient les punitions?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — En mauvais traitements corporels, en particulier, une des punitions les plus classiques était 50 coups de bâton sur les reins. Ces coups de bâton étaient donnés par une machine que j'ai vue; c'était un système de balancements qui était manipulé par un SS. Il y avait aussi des appels interminables jour et nuit où bien de la gymnastique; il fallait se mettre à plat ventre, se relever, se mettre à plat ventre, se relever, pendant des heures, et quand on tombait, on était assommé de coups et transporté au bloc 25.

M. DUBOST. — Comment se comportaient les SS à l'égard des femmes? Et les femmes SS?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Il y avait à Auschwitz une maison de tolérance pour les SS et également pour les détenus, fonctionnaires hommes, qu'on appelait des «Kapo».

D'autre part, quand les SS avaient besoin de domestiques, ils venaient, accompagnés de la Oberaufseherin, c'est-à-dire la commandante femme du camp, choisir pendant la désinfection, et ils désignaient une petite jeune fille que la Oberaufseherin faisait sortir des rangs. Ils la scrutaient, faisaient des plaisanteries sur son physique et, si elle était jolie et leur plaisait, ils l'engageaient comme bonne avec le consentement de la Oberaufseherin qui leur disait qu'elle leur devait une obéissance absolue, quoi qu'ils lui demandent.

M. DUBOST. — Pourquoi venaient-ils pendant la désinfection?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Parce qu'à la désinfection, les femmes étaient nues.

M. DUBOST. — Ce système de démoralisation et de corruption était-il exceptionnel?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Non, dans tous les camps où j'ai passé, le système était le même; j'ai parlé à des détenues venues de camps où je n'avais pas été moi-même, et c'est toujours la même chose. Le système est exactement le même dans n'importe quel camp. Cependant il y a des variantes. Auschwitz, je crois, était l'un des plus durs, mais j'ai été ensuite à Ravensbrück; là aussi il y avait une maison de tolérance et, là aussi on recrutait parmi les détenues.

M. DUBOST. — Selon vous, tout a été mis en œuvre alors pour les faire déchoir à leurs propres yeux ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

M. DUBOST. — Que savez-vous du transport des Juifs, qui est arrivé presque en même temps que vous, venant de Romainville ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Quand nous avons quitté Romainville, on avait laissé sur place les Juives qui étaient à Romainville en même temps que nous ; elles ont été dirigées vers Drancy et sont arrivées à Auschwitz où nous les avons retrouvées trois semaines plus tard, trois semaines après nous. Sur 1200 qu'elles étaient, il n'en est entré dans le camp que 125, les autres ont été dirigées sur les gaz tout de suite. Sur ces 125, au bout d'un mois, il n'en restait pas une seule.

Les transports se pratiquaient de la manière suivante au début, quand nous sommes arrivées : quand un convoi de Juifs arrivait, on sélectionnait : d'abord les vieillards, les vieilles femmes, les mères et les enfants qu'on faisait monter en camions, ainsi que les malades ou ceux qui paraissaient de constitution faible. On ne prenait que les jeunes femmes et jeunes filles, et les jeunes gens qu'on envoyait au camp des hommes.

Il arrivait, en général, sur un transport de 1.000 à 1.500, qu'il en entraient rarement plus de 250 — et c'est tout à fait un maximum — dans le camp. Le reste était directement dirigé aux gaz.

A cette sélection également, on choisissait les femmes en bonne santé, entre 20 et 30 ans, qu'on envoyait au bloc des expériences, et les jeunes filles et les femmes un peu plus âgées ou celles qui n'avaient pas été choisies dans ce but étaient envoyées au camp où elles étaient, comme nous, rasées et tatouées.

Il y a eu, également pendant le printemps 1944, un bloc de jumeaux. C'était la période où sont arrivés d'immenses transports de Juifs hongrois : 700.000 environ. Le Dr Mengele, qui faisait des expériences, gardait de tous les transports, les enfants jumeaux et en général les jumeaux, quel que soit leur âge, pourvu qu'ils soient là tous les deux. Alors, dans ce bloc, il y avait des bébés et des adultes, par terre. Je ne sais pas, en dehors des prises de sang et des mesures, je ne sais pas ce qu'on leur faisait.

M. DUBOST. — Êtes-vous témoin direct de la sélection à l'arrivée des convois ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui, parce que quand nous avons travaillé au bloc de la couture en 1944, notre bloc où nous habitions était en face de l'arrivée du train. On avait perfectionné le système : au lieu de faire la sélection à la halte d'arrivée, une voie de garage menait le train presque jusqu'à la chambre à gaz et l'arrêt, c'est-à-dire à 100 mètres de la chambre à gaz, était

juste devant notre bloc, mais naturellement, séparé par deux rangées de fil de fer barbelé. Nous voyions donc les wagons déplombés, les soldats sortir les hommes, les femmes et les enfants des wagons, et on assistait aux scènes déchirantes des vieux couples se séparant, des mères étant obligées d'abandonner leurs jeunes filles, puisqu'elles entraient dans le camp, tandis que les mères et les enfants étaient dirigés vers la chambre à gaz. Tous ces gens-là ignoraient le sort qui leur était réservé. Ils étaient seulement désemparés parce qu'on les séparait les uns des autres, mais ils ignoraient qu'ils allaient à la mort.

Pour rendre l'accueil plus agréable, à cette époque, c'est-à-dire en juin, juillet 1944, un orchestre composé de détenues, toutes jeunes et jolies, habillées de petites blouses blanches et de jupes bleu marine, jouait, pendant la sélection à l'arrivée des trains, des airs gais comme la Veuve Joyeuse, la Barcarolle des Contes d'Hoffmann, etc. Alors, on leur disait que c'était un camp de travail, et comme ils n'entraient pas dans le camp, ils ne voyaient que la petite plate-forme entourée de verdure où se trouvait l'orchestre. Évidemment, ils ne pouvaient pas se rendre compte de ce qui les attendait.

Ceux qui étaient sélectionnés pour les gaz, c'est-à-dire les vieillards, les enfants et les mères, étaient conduits dans un bâtiment en briques rouges.

M. DUBOST. — Ceux-là n'étaient pas immatriculés ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Non.

M. DUBOST. — Ils n'étaient pas tatoués ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Non. Ils n'étaient même pas comptés.

M. DUBOST. — Vous avez été tatouée ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui. Voyez. (*Le témoin montre son bras.*) Ils étaient conduits dans un bâtiment en briques rouges qui portait les lettres « Bad », c'est-à-dire « bains ». Là, au début, on les faisait se déshabiller, et on leur donnait une serviette de toilette avant de les faire entrer dans la soi-disant salle de douches. Par la suite, à l'époque des grands transports de Hongrie, on n'avait plus le temps de jouer ou de simuler. On les déshabillait brutalement et je sais ces détails car j'ai connu une petite Juive de France, qui habitait avec sa famille place de la République...

M. DUBOST. — A Paris ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — A Paris... qu'on appelait la petite Marie et qui était la seule survivante d'une famille de neuf. Sa mère et ses sept frères et sœurs avaient été gazés à

l'arrivée. Lorsque je l'ai connue, elle était employée pour déshabiller les bébés avant la chambre à gaz. On faisait pénétrer les gens, une fois déshabillés, dans une pièce qui ressemblait à une salle de douches, et par un orifice dans le plafond on lançait les capsules de gaz. Un SS regardait par un hublot l'effet produit. Au bout de cinq à sept minutes, lorsque le gaz avait fait son œuvre, il donnait le signal pour qu'on ouvre les portes. Des hommes avec des masques à gaz — ces hommes étaient des détenus — pénétraient dans la salle et retiraient les corps. Ils nous racontaient que les détenus devaient souffrir avant de mourir, car ils étaient agrippés les uns aux autres en grappes et on avait beaucoup de mal à les séparer.

Après cela, une équipe passait pour arracher les dents en or et les dentiers. Et encore une fois, quand les corps étaient réduits en cendres, on passait encore au tamis pour essayer de récupérer l'or.

Il y avait à Auschwitz huit fours crématoires. Mais à partir de 1944, ce n'était pas suffisant. Les SS ont fait creuser par les détenus de grandes fosses dans lesquelles ils mettaient des branchages arrosés d'essence qu'ils enflammaient. Ils jetaient les corps dans ces fosses. De notre bloc, nous voyions, à peu près trois quarts d'heure ou une heure après l'arrivée d'un transport, sortir les grandes flammes du four crématoire et le ciel s'embraser par les fosses.

Une nuit, nous avons été réveillées par des cris effroyables. Nous avons appris le lendemain matin, par les hommes qui travaillaient au Sonderkommando (le commando des gaz) que la veille, n'ayant pas assez de gaz, ils avaient jeté les enfants vivants dans les fournaises.

M. DUBOST. — Pouvez-vous parler des sélections, s'il vous plaît, qui étaient faites à l'entrée de l'hiver ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Chaque année, vers la fin de l'automne, on faisait dans les Revier de grandes sélections. Le système semblait être le suivant. — Je dis cela parce que, sur le temps que j'ai passé à Auschwitz, j'ai pu en faire la constatation, et d'autres qui sont restées encore plus longtemps que moi ont fait la même constatation.

Au printemps, à travers toute l'Europe, on raflait des hommes et des femmes, qu'on envoyait à Auschwitz. On ne gardait que ceux qui étaient assez forts pour travailler tout l'été. Pendant cette période, naturellement, il en mourait tous les jours. Mais les plus robustes, qui arrivaient à tenir six mois, étaient au bout de ce temps si épuisés qu'ils entraient à leur tour au Revier. C'est à ce moment-là qu'on faisait de grandes sélections, en automne, pour ne pas avoir à nourrir pendant l'hiver des bouches inutiles. Toutes les femmes qui étaient trop maigres étaient envoyées au gaz, toutes

celles qui avaient des maladies un peu longues. Mais on gazait les Juives pour presque rien : par exemple, on a gazé celles du bloc de la gale, alors que chacun sait que la gale se guérit en trois jours si on la soigne. Je me souviens du bloc des convalescentes du typhus où, sur 500 malades, on en a envoyé 450 aux gaz.

Pendant Noël 1944, non 1943, à Noël 1943, alors que nous étions en quarantaine, nous avons vu, car nous étions en face du bloc 25, amener les femmes toutes nues dans le bloc 25. Ensuite, on faisait venir les camions, des camions non bâchés sur lesquels on empilait des femmes nues, autant que les camions pouvaient en contenir, et puis, chaque fois que le camion s'ébranlait, le fameux Hessler, qui a été au procès de Lüneburg un des condamnés, courait derrière le camion, et, avec sa trique, il battait à coups redoublés ces femmes nues qui s'en allaient à la mort. Elles savaient qu'elles partaient aux gaz, alors elles essayaient de s'échapper. On les massacrait. Elles essayaient de sauter du camion, et nous, de notre bloc, nous voyions passer le camion, et nous entendions la lugubre clameur de toutes ces femmes qui partaient, en sachant qu'elles allaient être gazées, et beaucoup d'entre elles auraient très bien pu vivre, elles n'avaient que la gale, ou simplement un peu trop de sous-alimentation.

M. DUBOST. — Vous nous avez dit, Madame, tout à l'heure, que les déportés étaient, dès leur descente du train, et sans être comptés même, envoyés à la chambre à gaz. Que devenaient leurs vêtements, leurs bagages ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Quand les Juifs arrivaient — parce que, pour les non Juifs ils devaient porter eux-mêmes leurs bagages et étaient rangés dans des blocs à part — ils devaient tout laisser sur le quai à l'arrivée, ils étaient déshabillés avant d'entrer et leurs habits, ainsi que tout ce qu'ils avaient apporté et laissé sur le quai, étaient transportés dans de grandes baraques, et triés par le commando qu'on appelait « Canada ». Là, on faisait des triages et tout était expédié vers l'Allemagne : les bijoux, les manteaux de fourrures, etc.

Comme on envoyait à Auschwitz des Juives avec toute leur famille, en leur disant que ce serait une sorte de ghetto et qu'il fallait qu'elles emportent tout ce qu'elles possédaient, elles amenaient donc des richesses considérables. Je me souviens, en ce qui concerne les Juives de Salonique, quand elles sont arrivées, on leur a donné une carte postale avec inscrit dessus comme lieu d'expédition : Waldsee, lieu qui n'existait pas, et un texte imprimé, qu'elles devaient envoyer à leurs familles, disant : « Nous sommes très bien ici, il y a du travail, on est bien traité, nous attendons votre arrivée. » J'ai vu moi-même les cartes en question, et les Schreiberinnen, c'est-à-dire les secrétaires de bloc, avaient l'ordre

de les distribuer parmi les détenues, pour qu'elles les envoient à leurs familles, et je sais qu'à la suite de cela des familles se sont présentées.

Je ne connais cette histoire que pour la Grèce. Je ne sais pas si elle s'est pratiquée ailleurs, mais, en tous cas, pour la Grèce (également pour la Slovaquie), des familles se sont présentées au bureau de recrutement, à Salonique, pour aller rejoindre les leurs, et je me souviens d'un professeur de lettres de Salonique qui a vu avec horreur arriver son père.

M. DUBOST. — Voulez-vous parler des camps de Tziganes ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Il y avait à côté de notre camp, de l'autre côté des fils de fer barbelés séparés par trois mètres, deux camps, un camp de Tziganes qui a été, en 1944, vers le mois d'août, entièrement gazé. C'était des Tziganes de toute l'Europe, y compris de l'Allemagne. Également de l'autre côté, il y avait ce qu'on appelait le « camp familial ». C'étaient des Juifs de Theresienstadt, du ghetto de Theresienstadt, qui avaient été conduits là-bas, et, contrairement à nous, ils n'étaient ni tatoués, ni rasés, on ne leur enlevait pas leurs vêtements, ils ne travaillaient pas. Ils ont vécu comme cela six mois, et au bout de six mois, on a gazé tout le « camp familial ». Cela représentait à peu près 6.000 ou 7.000 Juifs et, quelques jours après, d'autres grands transports sont arrivés de Theresienstadt également, avec des familles, et, au bout de six mois également, elles ont été gazées comme les premières.

M. DUBOST. — Voudriez-vous, Madame, donner quelques précisions sur ce que vous avez vu lorsque vous étiez sur le point de quitter ce camp, et dans quelles conditions vous l'avez quitté ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Nous avons été mises en quarantaine avant de quitter Auschwitz.

M. DUBOST. — A quelle époque était-ce ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Nous avons été dix mois en quarantaine, du 15 juillet 1943, oui, jusqu'en mai 1944, et puis nous sommes retournées pendant deux mois dans le camp et ensuite, nous sommes parties pour Ravensbrück.

M. DUBOST. — C'étaient toutes les Françaises survivantes de votre convoi ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui, toutes les Françaises survivantes de notre convoi. Nous avons appris, par les Juives arrivées de France vers juillet 1944, qu'une grande campagne avait été faite à la radio de Londres où l'on parlait de notre transport, en citant Maï Politzer, Danielle Casanova, Hélène Solomon-Langevin, et moi-même, et à la suite de cela, nous savons que des ordres ont été donnés de Berlin d'effectuer le transport de Françaises dans de meilleures conditions.

Nous avons donc été en quarantaine. C'était un bloc situé en face du camp, à l'extérieur des fils de fer barbelés. Je dois dire que c'est à cette quarantaine que les survivantes doivent la vie, car au bout de quatre mois nous n'étions plus que 52. Il est donc certain que nous n'aurions pas survécu dix-huit mois de cette vie, si nous n'avions pas eu ces dix mois de quarantaine. Cette quarantaine était faite parce que le typhus exanthématique régnait à Auschwitz. On ne pouvait quitter le camp pour être libérée ou transférée dans un autre camp, ou pour aller au Tribunal, qu'après avoir passé quinze jours en quarantaine, ces quinze jours étant la durée d'incubation du typhus exanthématique. Aussi, dès que les papiers arrivaient, annonçant qu'une détenue serait probablement libérée, on l'envoyait en quarantaine, où elle restait jusqu'à ce que l'ordre de libération soit signé. Cela durait parfois plusieurs mois, mais au minimum quinze jours.

Or, durant cette période, il y a eu une politique de libération des détenues de droit commun et des asociales allemandes, pour les envoyer comme main-d'œuvre dans les usines d'Allemagne. Il est donc impossible d'imaginer que, dans toute l'Allemagne, on pouvait ignorer qu'il y avait des camps de concentration, et ce qui s'y passait, puisque ces femmes sortaient de là, et qu'il est difficile de croire qu'elles n'ont jamais parlé. D'autre part, dans les usines où travaillaient des détenues, les *Vorarbeiterinnen*, c'est-à-dire les contremaîtresses, étaient des civiles allemandes qui étaient en contact avec les détenues, et qui pouvaient leur parler. Les *Aufseherinnen* d'Auschwitz, qui sont venues après chez Siemens à Ravensbrück comme *Aufseherinnen*, étaient d'anciennes travailleuses libres de chez Siemens à Berlin, et elles se sont retrouvées avec les contremaîtresses qu'elles avaient connues à Berlin, et elles leur racontaient devant nous ce qu'elles avaient vu à Auschwitz. On ne peut donc pas croire que cela ne se savait pas en Allemagne.

Lorsque nous avons quitté Auschwitz, nous n'en croyions pas nos yeux, et nous avons le cœur très serré en voyant ce petit groupe de 49 que nous étions devenues, par rapport au groupe de 230 qui était entré dix-huit mois plus tôt. Mais nous avons l'impression de sortir de l'enfer, et pour la première fois, un espoir de revivre et de revoir le monde nous était donné.

M. DUBOST. — Où vous a-t-on envoyée, Madame ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — En sortant d'Auschwitz nous avons été envoyées à Ravensbrück. Là, nous avons été conduites au bloc des N.N., qui voulait dire « *Nacht und Nebel* » c'est-à-dire « le secret ». Dans ce bloc, avec nous, il y avait des Polonaises, portant le matricule 7.000, et quelques-unes qu'on appelait les « lapins », parce qu'elles avaient servi de cobayes. On choisissait dans leurs transports des jeunes filles ayant les jambes bien droites et

étant elles-mêmes bien saines, et on leur faisait subir les opérations. A certaines, on a enlevé des parties d'os dans les jambes; à d'autres, on a fait des injections, mais je ne saurais pas dire de quoi. Il y avait parmi les opérées une grande mortalité. Aussi les autres, quand on est venu les chercher pour les opérer, ont-elles refusé de se rendre au Revier. On les a conduites de force au cachot, et c'est là que le professeur venu de Berlin les opérait, en uniforme, sans prendre aucune précaution aseptique, sans mettre de blouse, sans se laver les mains. Il y a des survivantes de ces «lapins», elles souffrent encore énormément maintenant. Elles ont, par périodes, des suppurations et comme on ne sait pas quels traitements elles ont subis, il est très difficile de les guérir.

M. DUBOST. — Les internées étaient-elles tatouées à leur arrivée?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Non, à Ravensbrück, on n'était pas tatoué, mais par contre on passait un examen gynécologique, et comme on ne prenait aucune précaution et qu'on se servait des mêmes instruments, il y avait des contagions de maladies, étant donné que les détenues de droit commun et les détenues politiques étaient mélangées.

Dans le bloc 32, où nous étions, il y avait également des prisonnières de guerre russes qui avaient refusé de travailler volontairement dans des usines de munitions. Elles avaient été conduites à cause de cela à Ravensbrück. Comme elles continuaient de refuser, on leur a fait subir toutes sortes de brimades, telles que de les laisser debout devant le bloc toute la journée sans manger. Une partie a été envoyée en transport à Barth. Une autre a été employée pour porter les bidons dans le camp. Il y avait également, au Strafblock et au Bunker, des détenues ayant refusé de travailler pour les usines de guerre.

M. DUBOST. — Vous parlez là des prisons du camp?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Des prisons du camp. Du reste, la prison du camp, je l'ai visitée, c'était une prison civile, une vraie prison.

M. DUBOST. — Combien y a-t-il eu de Français dans ce camp?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — De 8.000 à 10.000.

M. DUBOST. — Combien y a-t-il eu de femmes en tout?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Au moment de la libération, le chiffre matricule était 105.000 et quelques.

Il y a eu également, dans le camp, des exécutions. On appelait les numéros à l'appel le matin, puis elles partaient à la kommandantur et on ne les revoyait pas. Quelques jours après, les vêtements redescendaient à l'Effektenkammer, où l'on gardait les habits

des détenues, et au bout d'un certain temps, leurs fiches disparaissaient des fichiers du camp.

M. DUBOST. — Le système de détention était le même à Auschwitz ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — A Auschwitz, visiblement le but était l'extermination. On ne s'occupait pas du rendement. On était battu pour rien du tout. Il suffisait d'être debout du matin au soir, mais le fait qu'on porte une brique ou dix briques n'avait pas d'importance. On se rendait bien compte qu'on utilisait le matériel humain esclave, et pour le faire mourir, c'était cela le but ; alors qu'à Ravensbrück le rendement jouait un grand rôle. C'était un camp de triage. Quand des transports arrivaient à Ravensbrück ils étaient expédiés très rapidement, soit dans des usines de munitions, soit dans des poudreries, soit pour faire des terrains d'aviation, et les derniers temps pour creuser des tranchées.

Pour partir dans les usines, cela se pratiquait de la façon suivante : les industriels ou leurs contremaîtres, ou leurs responsables venaient eux-mêmes, accompagnés des SS, choisir et sélectionner. On avait l'impression d'un marché d'esclaves : ils tâtaient les muscles, regardaient la bonne mine, puis ils faisaient leur choix. Ensuite, on passait devant le médecin, déshabillée, et il décidait si on était apte ou non à partir au travail dans les usines. Les derniers temps, la visite au médecin n'était plus que *pro forma*, car on prenait n'importe qui.

Le travail était exténuant, surtout à cause du manque de nourriture et de sommeil, puisqu'en plus des douze heures effectives de travail, il fallait faire l'appel le matin et le soir... A Ravensbrück même, il y avait l'usine Siemens où l'on fabriquait du matériel téléphonique, et des instruments pour la radio des avions. Puis, il y avait à l'intérieur du camp des ateliers de camouflage d'uniformes et de différents ustensiles utilisés par les soldats. Un de ceux que je connais le mieux...

LE PRÉSIDENT. — Je pense qu'il vaut mieux suspendre l'audience pendant dix minutes.

(L'audience est suspendue.)

M. DUBOST. — Avez-vous vu, Madame, des chefs SS et des membres de la Wehrmacht faire des visites dans les camps de Ravensbrück et d'Auschwitz, pendant que vous y étiez ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

M. DUBOST. — Savez-vous si des personnalités du Gouvernement allemand sont venues visiter ces camps ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Je ne le sais que pour Himmler. En dehors de Himmler, je ne sais pas.

M. DUBOST. — Quels étaient les gardiens de ces camps ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Au début, c'étaient seulement des SS. A partir du printemps 1944, les jeunes SS, dans beaucoup de compagnies, ont été remplacés par des vieux de la Wehrmacht; à Auschwitz et également à Ravensbrück, nous avons été gardées par des soldats de la Wehrmacht, à partir de 1944.

M. DUBOST. — Vous portez témoignage, par conséquent, que sur l'ordre du Grand État-Major allemand, l'Armée allemande a été mêlée aux atrocités que vous nous avez décrites ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Évidemment, puisque nous étions gardées également par la Wehrmacht, cela ne pouvait pas être sans ordres.

M. DUBOST. — Votre témoignage est formel, et il atteint à la fois les SS et l'Armée ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Absolument.

M. DUBOST. — Voudriez-vous parler de l'arrivée à Ravensbrück, pendant l'hiver 1944, des Juives hongroises qui avaient été arrêtées en masse ? Vous étiez à Ravensbrück, c'est un fait dont vous pouvez témoigner ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui, naturellement, j'y ai assisté. Il n'y avait plus de place dans les blocs; les détenues couchaient déjà à quatre par lit. Alors il a été dressé au milieu du camp une grande tente. Dans cette tente, on avait mis de la paille, et les détenues hongroises ont été conduites sous cette tente. Elles étaient dans un état effroyable. Il y avait énormément de pieds gelés, parce qu'elles avaient été évacuées de Budapest, et elles avaient fait une grande partie du trajet à pied dans la neige. Un grand nombre étaient mortes. Celles qui sont arrivées à Auschwitz ont donc été conduites sous cette tente, et là, il en mourait énormément. Tous les jours, une équipe venait rechercher les cadavres sous la tente. Un jour, en revenant à mon bloc, qui était voisin, pendant le nettoyage...

M. LE PRÉSIDENT. — Parlez-vous de Ravensbrück ou d'Auschwitz ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Je parle de Ravensbrück maintenant.

C'était en hiver 1944, je crois, à peu près en novembre ou décembre. Je ne peux pas préciser le mois, parce que, dans les camps de concentration, c'est très difficile de donner une date précise, étant donné qu'à un jour de torture succédait un jour de torture égal; la monotonie rend très difficile les points de repère.

Je dis donc qu'un jour, en passant devant la tente, au moment où on la nettoyait, j'ai vu un tas de fumier qui fumait, et tout

d'un coup, j'ai réalisé que c'était du fumier humain, car les malheureuses n'avaient plus la force de se traîner jusqu'aux lieux d'aisance. Elles pourrissaient donc dans cette saleté.

M. DUBOST. — Dans quelles conditions travaillait-on à l'atelier où l'on fabriquait des vestes ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — A l'atelier des uniformes...

M. DUBOST. — C'était l'atelier du camp ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — C'était l'atelier du camp qu'on appelait « Schneiderei I ». On fabriquait 200 vestes ou pantalons par jour. Il y avait deux équipes, une de jour et une de nuit, douze heures de travail par équipe. L'équipe de nuit, au début à minuit, lorsque la norme était atteinte, mais dans ce cas seulement, touchait une mince tartine de pain. Par la suite cela été supprimé. Le travail était à une cadence effrénée, les détenues ne pouvaient même pas se rendre au lavabo. Pendant la nuit et le jour, elles étaient effroyablement battues, tant par les SS femmes que par les hommes, parce qu'une aiguille cassait, parce que le fil était de mauvaise qualité, parce que la machine s'arrêtait, ou tout simplement parce qu'elles avaient une tête qui ne plaisait pas à ces messieurs ou ces dames.

Vers la fin de la nuit, on voyait qu'elles étaient si épuisées que chaque effort leur coûtait. Leur front perlait de sueur. Elles ne voyaient presque plus clair. Quand la norme n'était pas atteinte, le chef de l'atelier Binder se précipitait et battait à tour de bras l'une après l'autre, toute la rangée des femmes de la chaîne, ce qui fait que les dernières attendaient, pétrifiées de terreur, que leur tour arrive. Quand on voulait aller au Revier, il fallait avoir l'autorisation des SS, qui la donnaient très rarement, et même dans ce cas, si le médecin donnait une dispense de travail de quelques jours, il arrivait couramment que les SS viennent rechercher la malade dans son lit pour la remettre à sa machine. L'atmosphère était effroyable, parce qu'à cause de « l'occultation », la nuit, on ne pouvait pas ouvrir les fenêtres. Alors, 600 femmes travaillaient pendant 12 heures sans aucune ventilation. Toutes celles qui travaillaient à la Schneiderei devenaient squelettiques au bout de quelques mois, elles commençaient à tousser, leur vue baissait, elles avaient des tics nerveux, causés par la peur des coups.

Je connais bien les conditions de cet atelier, car ma petite amie Marie Rubiano, une petite Française qui, venant de passer trois ans à la prison de Kottbus, en arrivant à Ravensbrück avait été envoyée à la Schneiderei, et chaque soir, elle me racontait son martyre. Un jour, épuisée, elle a obtenu d'aller au Revier et comme ce jour-là, la « Schwester » allemande, Erica, était de moins mauvaise humeur

que de coutume, on l'a passée à la radio. Les deux poumons étant atteints très gravement, elle a été envoyée à l'horrible bloc 10, le bloc des tuberculeuses. Ce bloc était particulièrement effroyable, parce que les tuberculeuses n'étant pas considérées comme main-d'œuvre récupérable, on ne les soignait pas, et il n'y avait même pas de personnel assez nombreux pour les laver. Il n'y avait pour ainsi dire pas de médicaments.

La petite Marie a été mise dans la chambre des bacillaires, c'est-à-dire celles qu'on considérait comme perdues. Elle y a passé quelques semaines, et elle n'avait même plus le courage de lutter pour vivre. Il faut dire que l'atmosphère de cette salle était particulièrement déprimante. Elles étaient très nombreuses, plusieurs par lit, dans des lits de trois étages, dans une atmosphère surchauffée, couchées entre détenues de différentes nationalités, ce qui faisait qu'elles ne pouvaient même pas se parler entre elles. Aussi, le silence de cette antichambre de la mort n'était-il coupé que par les glapissements des asociales allemandes qui faisaient le service, et de temps en temps par le sanglot étouffé d'une petite fille qui pensait à sa mère, à son pays qu'elle ne reverrait jamais.

Pourtant, Marie Rubiano ne mourant pas assez vite au gré des SS, un jour, le Dr Winkelmann, le spécialiste des sélections à Ravensbrück, l'a inscrite sur la liste noire, et le 9 février 1945, avec 72 autres tuberculeuses, dont 6 Françaises, elle a été hissée dans le camion pour la chambre à gaz.

Durant cette période, dans tous les Revier, on envoyait aux gaz toutes les malades qu'on pensait ne plus pouvoir utiliser pour le travail. La chambre à gaz à Ravensbrück était juste derrière le mur du camp, à côté du four crématoire. Quand les camions venaient chercher les malades, nous entendions le bruit du moteur à travers le camp et il s'arrêtait juste à côté du four crématoire dont la cheminée dépassait les hauts murs du camp.

A la libération, je me suis rendue dans ces lieux et j'ai visité la chambre à gaz qui était une baraque en planches hermétiquement fermée et, à l'intérieur, il y avait encore l'odeur désagréable des gaz. Je sais qu'à Auschwitz, les gaz étaient les mêmes que ceux employés contre les poux et ils laissaient comme trace de petits cristaux vert pâle, qu'après avoir ouvert les fenêtres du bloc, on balayait. Je sais ces détails parce que les hommes utilisés à la désinfection des blocs contre les poux étaient en contact avec ceux qui gazaient les êtres humains, et ils leur ont dit que c'étaient les mêmes gaz qui étaient employés.

M. DUBOST. — Était-ce le seul moyen utilisé pour exterminer les internés, à Ravensbrück ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Au bloc 10, on avait expérimenté également une poudre blanche : un jour, la Schwester

allemande Martha est arrivée dans le bloc et a distribué, à une vingtaine de malades, une poudre. A la suite de cela, les malades se sont endormies profondément : quatre ou cinq ont été prises de vomissements, c'est ce qui leur a sauvé la vie ; dans le courant de la nuit, peu à peu les ronflements se sont arrêtés et les malades étaient mortes.

Je sais cela parce que j'allais chaque jour visiter des Françaises dans ce bloc ; deux des infirmières étaient françaises et la doctoresse Louise Le Porz, de Bordeaux, qui est rentrée, pourrait également en témoigner.

M. DUBOST. — Était-ce fréquent ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Durant mon séjour, cet exemple a été le seul à l'intérieur du Revier, mais on employait également ce système au Jugendlager, ainsi appelé parce que c'était un ancien pénitencier de jeunes délinquantes allemandes.

Vers le début de l'année 1945, le Dr Winkelmann, ne se contentant plus de faire des sélections dans le Revier, en faisait également dans les blocs ; toutes les détenues devaient faire l'appel, les pieds nus, et montrer leur poitrine et leurs jambes. Toutes celles qui étaient trop âgées, malades, trop maigres, ou qui avaient les jambes gonflées d'œdème, étaient mises de côté, puis envoyées dans ce Jugendlager à un quart d'heure du camp de Ravensbrück. Je l'ai visité à la libération : on avait fait passer dans les blocs un ordre, disant que les vieilles femmes et les malades qui ne pouvaient pas travailler devaient se faire inscrire pour le Jugendlager, où elles seraient beaucoup mieux, où elles ne travailleraient pas, et où il n'y aurait pas d'appel ; nous l'avons su, par la suite par des employés qui travaillaient au Jugendlager, dont la chef de camp, une Autrichienne que je connaissais depuis Auschwitz, nommé Betty Wenz, et par les quelques survivantes, dont Irène Ottelard, une Française habitant Drancy, 17, rue de la Liberté, qui a été rapatriée en même temps que moi et que j'avais soignée après la libération ; par elles, nous avons eu des détails sur le Jugendlager.

M. DUBOST. — Pouvez-vous me dire, Madame, si vous pouvez répondre à cette question : les médecins SS qui procédaient aux sélections agissaient-ils de leur propre mouvement ou conformément à des ordres reçus ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Ils agissaient conformément à des ordres reçus, puisque l'un d'eux, le Dr Lukas, ayant refusé de participer aux sélections a été retiré du camp et on a envoyé de Berlin le Dr Winkelmann à sa place.

M. DUBOST. — Êtes-vous témoin personnel de ces faits ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — C'est lui qui l'a dit en s'en allant, à la chef du bloc 10 et à la doctoresse Louise Le Porz.

M. DUBOST. — Pourriez-vous nous donner quelques renseignements sur les conditions dans lesquelles vivaient les hommes du camp voisin à Ravensbrück, au lendemain de la libération, lorsque vous avez pu les voir ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Je crois qu'il vaut mieux parler d'abord du Jugendlager, puisque chronologiquement, cela se passe avant.

M. DUBOST. — Si vous voulez, bien.

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Au Jugendlager, les vieilles femmes et les malades qui étaient parties de notre camp ont été mises dans des blocs où il n'y avait pas d'eau et pas de commodités, sur des paillasses par terre, si serrées qu'on ne pouvait pas passer entre elles, ce qui faisait que la nuit, on ne pouvait pas dormir à cause du va-et-vient, et que les détenues se souillaient les unes les autres en passant. Les paillasses étaient pourries et pulvulaient de poux, les détenues qui pouvaient se tenir debout faisaient l'appel pendant plusieurs heures jusqu'à ce qu'elles s'écroulent.

Au mois de février, on leur a retiré leurs manteaux, mais elles continuaient à faire l'appel dehors, ce qui a beaucoup augmenté la mortalité. Elles ne recevaient comme nourriture qu'une mince tranche de pain et un demi quart de soupe au rutabaga, et comme boisson, pour 24 heures, un demi quart de tisane. Elles n'avaient pas d'eau pour boire, pour se laver ou pour laver leurs gamelles.

Il y avait également, au Jugendlager, un Revier où l'on mettait toutes celles qui ne pouvaient pas se tenir debout. Pendant les appels, périodiquement, l'Aufseherin choisissait des détenues que l'on déshabillait en ne leur laissant que leur chemise ; on leur rendait leur manteau pour monter en camion et elles partaient pour les gaz ; quelques jours après, les manteaux revenaient à la Kammer, c'est-à-dire à l'entrepôt de vêtements, et les fiches étaient marquées Mittwerda. Les détenues qui travaillaient aux fichiers nous ont dit que le mot Mittwerda n'existait pas et que c'était une nomenclature pour les gaz.

Au Revier, on distribuait périodiquement de la poudre blanche et les malades mouraient comme celles du bloc 10 dont j'ai parlé tout à l'heure. On faisait...

LE PRÉSIDENT. — Les conditions du camp de Ravensbrück semblent être les mêmes que celles d'Auschwitz ; serait-il possible, après avoir entendu ces détails, de s'occuper de la question de façon plus générale, à moins qu'il n'y ait une différence substantielle entre Ravensbrück et Auschwitz.

M. DUBOST. — Je crois qu'il y a une différence qui nous a été exposée par le témoin et qui est la suivante : c'est qu'à Auschwitz, les internées étaient exterminées purement et simplement, il ne

s'agissait que d'un camp d'extermination, tandis qu'à Ravensbrück, elles étaient internées pour travailler, elles étaient exténuées de travail jusqu'à ce qu'elles en meurent.

LE PRÉSIDENT. — S'il y a d'autres différences entre les deux camps, sans doute demanderez-vous au témoin ces différences ?

M. DUBOST. — Je n'y manquerai pas.

Pouvez-vous indiquer au Tribunal dans quel état se trouvait le camp des hommes au moment de la libération et combien il restait de survivants ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Lorsque les Allemands sont partis, ils ont laissé 2.000 femmes malades et un certain nombre de volontaires dont moi-même, pour les soigner ; ils nous ont laissées sans eau et sans lumière ; heureusement les Russes sont arrivés le lendemain. Nous avons donc pu aller jusqu'au camp des hommes et là, nous avons trouvé un spectacle indescriptible ; ils étaient depuis cinq jours sans eau ; il y avait 800 malades graves, trois médecins et sept infirmières qui n'arrivaient pas à retirer les morts de parmi les malades. Nous avons pu, grâce à l'Armée rouge, transporter ces malades dans des blocs propres et leur donner des soins et de la nourriture, mais malheureusement, je ne peux donner le chiffre que pour les Français : il y en avait 400 quand nous avons trouvé le camp, et il n'y en a que 150 qui ont pu regagner la France ; pour les autres, il était trop tard, malgré les soins...

M. DUBOST. — Avez-vous assisté à des exécutions et dans quelles conditions étaient-elles faites au camp ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Je n'ai pas assisté aux exécutions, je sais seulement que la dernière qui a eu lieu, c'est le 22 avril, huit jours avant l'arrivée de l'Armée rouge ; on envoyait les détenues, comme je l'ai dit, à la Kommandantur puis leurs vêtements revenaient et on retirait leur carte du fichier.

M. DUBOST. — La situation de ce camp était-elle exceptionnelle ? Ou pensez-vous qu'il s'agisse d'un système ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Il est difficile de donner une idée juste des camps de concentration quand on n'y a pas été soi-même, parce qu'on ne peut que citer les exemples d'horreur, mais on ne peut pas donner l'impression de cette lente monotonie, et quand on demande qu'est-ce qui était le pire, il est impossible de répondre, parce que tout était atroce : c'est atroce de mourir de faim, de mourir de soif, d'être malade, de voir mourir autour de soi toutes ses compagnes, sans rien pouvoir faire, de penser à ses enfants, à son pays qu'on ne reverra pas, et par moments nous nous demandions nous-mêmes si ce n'était pas un cauchemar tellement cette vie nous semblait irréaliste dans son horreur.

Nous n'avions qu'une volonté pendant des mois et des années, c'était de sortir à quelques-unes vivantes pour pouvoir dire au monde ce que c'est que les bagnes nazis : partout, à Auschwitz comme à Ravensbrück — et mes compagnes qui ont été dans d'autres camps rapportent la même chose — cette volonté systématique et implacable d'utiliser les hommes comme des esclaves, et quand ils ne peuvent plus travailler, de les tuer.

M. DUBOST. — Vous n'avez plus rien à déclarer ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Non.

M. DUBOST. — Je vous remercie. Si le Tribunal veut interroger le témoin, j'en ai achevé.

GÉNÉRAL RUDENKO. — Je n'ai pas de question à poser.

Dr HANNS MARX (avocat, remplaçant M. Babel, avocat des SS, absent). — Le Dr Babel n'a pu venir ce matin, car il a dû se rendre à une conférence de M. le général Mitchell. Messieurs les Juges, je voudrais me permettre de poser au témoin quelques questions pour l'éclaircissement du sujet : Madame Couturier, vous disiez que vous aviez été arrêtée par la Police française ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Oui.

Dr MARX. — Pour quel motif avez-vous été arrêtée ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Résistance. J'appartenais à un mouvement de résistance.

Dr MARX. — Une autre question... Quelle était la position que vous occupiez ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Quelle position ?

Dr MARX. — La position que vous occupiez ? A ce moment, aviez-vous une position quelconque ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Où ?

Dr MARX. — Par exemple, étiez-vous institutrice ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Avant la guerre ? Je ne vois pas très bien ce que la question a à voir avec le sujet ? J'étais journaliste.

Dr MARX. — Oui, c'est ce que je voulais dire. Dans vos déclarations, vous avez fait remarquer que vous aviez une grande habitude du style et de la parole, et c'est pourquoi je vous demandais si vous aviez occupé une position dans cette branche, si vous étiez institutrice ou si vous faisiez des conférences, par exemple ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Non, j'étais reporter photographe.

Dr MARX. — Comment pouvez-vous expliquer que vous-même ayez pu passer au travers de tout cela, et que vous soyez revenue dans un bon état de santé?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — D'abord j'ai été libérée il y a un an; en un an de temps, on a le temps de se remettre; ensuite, j'ai été dix mois, comme je l'ai indiqué, en quarantaine, et j'ai eu la chance de ne pas mourir du typhus exanthématique, bien que je l'aie eu et que j'aie été malade pendant trois mois et demi.

D'autre part, à Ravensbrück, les derniers temps, comme je sais l'allemand, j'ai travaillé pour faire l'appel du Revier et je n'avais donc pas à subir les intempéries; mais par contre, sur 230, nous rentrons à 49 de mon transport, et nous n'étions plus que 52 au bout de 4 mois; j'ai eu la chance de revenir.

Dr MARX. — Est-ce que vos déclarations émanent de votre propre observation ou bien s'agit-il de communications qui vous auraient été faites par d'autres personnes?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Chaque fois que c'est le cas, je l'ai signalé dans ma déclaration: je n'ai jamais cité quoi que ce soit qui n'ait été vérifié aux sources et par plusieurs personnes, mais la majorité de ma déclaration porte sur un témoignage personnel.

Dr MARX. — Comment pouvez-vous expliquer que vous ayez ainsi des connaissances statistiques tellement exactes? Par exemple vous parlez de 700.000 Juifs qui seraient arrivés de Hongrie.

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Je vous ai dit que j'avais travaillé dans les bureaux, et en ce qui concerne Auschwitz, que j'étais amie de la secrétaire de la Oberaufseherin dont j'ai indiqué le nom et l'adresse au Tribunal.

Dr MARX. — On prétend cependant qu'il y aurait 350.000 Juifs seulement venus de Hongrie, ceci d'après les indications du chef de service de la Gestapo, Eichmann.

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Je ne veux pas discuter avec la Gestapo. J'ai de bonnes raisons pour savoir que ce qu'elle déclare n'est pas toujours exact.

Dr MARX. — Bien. Comment avez-vous été traitée vous-même? Avez-vous été bien traitée?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Comme les autres.

Dr MARX. — Comme les autres? Vous avez dit aussi que le peuple allemand était au courant de ce qui se passait à Auschwitz; sur quoi se base cette assertion?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Je l'ai dit, d'une part, sur le fait que lorsque nous sommes parties, les soldats lorrains de

la Wehrmacht nous ont dit dans le train : « Si vous saviez où vous allez, vous ne seriez pas si pressées d'y arriver ». D'autre part, sur le fait que les Allemandes qui sortaient de la quarantaine pour aller travailler dans des usines étaient au courant de ces faits et qu'elles disaient toutes qu'elles le raconteraient dehors. Troisièmement sur le fait que, dans toutes les usines où travaillaient des « Haeflinge », des détenues, elles étaient en contact avec des civils allemands, ainsi que les Aufseherinnen qui avaient des relations avec leurs familles et leurs amis et qui souvent se vantaient de ce qu'elles avaient vu.

Dr MARX. — Encore une question : jusqu'en 1942, vous avez pu constater la conduite des soldats allemands à Paris. Est-ce que les soldats allemands ne se sont pas conduits d'une façon convenable, est-ce qu'ils ne payaient pas ce qu'ils réquisitionnaient ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Je n'en ai pas la moindre idée ; je ne sais s'ils payaient ce qu'ils réquisitionnaient. Quant aux traitements convenables, trop des miens ont été fusillés ou massacrés pour que je puisse partager votre opinion sur cette question.

Dr MARX. — Je n'ai pas d'autre question à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Si vous n'avez plus d'autre question à poser, il n'y a plus rien à dire. Il y a trop de rires dans cette salle, je l'ai déjà dit. (*Au Dr Marx.*) J'ai cru que vous aviez dit que vous n'aviez plus de question à poser.

Dr MARX. — Je voulais simplement me permettre, au nom de l'avocat Babel, de faire la réserve qu'il voudra certainement interroger le témoin en contre-interrogatoire.

LE PRÉSIDENT. — Le Dr Babel, dites-vous ?

Dr MARX. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Je m'excuse, certainement, mais le Dr Babel sera-t-il revenu ?

Dr MARX. — Je suppose qu'il sera là cet après-midi ; il est dans le Palais, mais il lui faut le temps de lire le compte rendu.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons considérer le fait, si le Dr Babel est là cet après-midi, que le Dr Babel fasse une autre demande. D'autres avocats de la Défense allemande veulent-ils poser des questions au témoin ? Monsieur Dubost, avez-vous d'autres questions que vous désiriez demander dans un nouvel interrogatoire ?

M. DUBOST. — Je n'ai plus de questions à poser, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer.

(*Mme Claude Vaillant-Couturier se retire.*)

M. DUBOST. — Si le Tribunal le permet nous passerons à l'audition du témoin M. Veith.

LE PRÉSIDENT. — Convoquez-vous ce témoin sur la question du traitement infligé aux prisonniers dans les camps de concentration ?

M. DUBOST. — Oui, Monsieur le Président, et parce que ce témoin peut nous donner des renseignements sur les mauvais traitements dont ont été victimes certains prisonniers de guerre dans les camps d'internés. Il ne s'agit plus seulement de camps de concentration et de civils victimes de mauvais traitements dans des camps de concentration, mais de militaires transportés dans des camps de concentration et objets des mêmes sévices que les civils.

LE PRÉSIDENT. — Vous ne devez pas perdre de vue le point qu'il n'y a eu presque pas de contre-interrogatoire des témoins que vous avez convoqués jusqu'ici en ce qui concerne le traitement dans les camps de concentration. Le Tribunal, je crois, pense qu'on devrait s'occuper du traitement dans les camps de concentration de façon plus générale que cela n'a été fait avec le dernier témoin ; entendez-vous ce que je dis ?

M. DUBOST. — Oui, j'entends bien.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal croit qu'il faudrait s'occuper de la question du traitement dans les camps de concentration de façon plus générale maintenant, puisque nous avons entendu les détails donnés par les témoins qui ont déjà été convoqués.

(*On introduit M. Jean-Frédéric Veith.*)

M. DUBOST. — Le Tribunal accepte-t-il d'entendre ce témoin ou souhaite-t-il...

LE PRÉSIDENT. — Mais oui. (*Au témoin.*) Quel est votre nom ?

M. JEAN-FRÉDÉRIC VEITH. — Jean-Frédéric Veith.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter après moi ce serment : « Je jure de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. »

(*Le témoin prête serment.*)

Levez la main droite et dites : « Je le jure. »

M. VEITH. — Je le jure.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous vous asseoir, voulez-vous épeler votre nom, s'il vous plaît ?

M. DUBOST. — Voulez-vous donner l'orthographe de vos nom et prénoms ?

M. VEITH. — Jean-Frédéric Veith. Je suis né le 28 avril 1903, à Moscou.

M. DUBOST. — Vous êtes de nationalité française ?

M. VEITH. — Je suis de nationalité française, de parents français.

M. DUBOST. — Dans quel camp avez-vous été interné ?

M. VEITH. — A Mauthausen, du 22 avril 1943 jusqu'au 22 avril 1945.

M. DUBOST. — Vous êtes au courant du travail qui était fait dans des usines approvisionnant la Luftwaffe en matériel. Qui contrôlait ces usines ?

M. VEITH. — J'ai été à l'Arbeitseinsatz de Mauthausen depuis juin 1943, et j'ai par conséquent été au courant de toutes les questions qui concernaient le travail.

M. DUBOST. — Qui contrôlait les usines travaillant pour la Luftwaffe ?

M. VEITH. — A Mauthausen, il y avait des camps extérieurs où travaillaient des ouvriers. Chez Heinkel, chez Messerschmidt, chez Alfa-Vienne, Saurer-Werke. En outre, il y a eu la construction du tunnel du Leibl Pass, qui a été fait par la « Alpine Montan ».

M. DUBOST. — Qui contrôlait ce travail ? Étaient-ce des surveillants ou des ingénieurs ?

M. VEITH. — Il n'y avait qu'une surveillance SS, le travail lui-même était contrôlé par les ingénieurs et par les maisons mêmes.

M. DUBOST. — Ces ingénieurs appartenaient à la Luftwaffe ?

M. VEITH. — J'ai vu certains jours des officiers de la Luftwaffe qui sont venus visiter les ateliers de Messerschmidt qui se trouvaient dans la carrière.

M. DUBOST. — Ont-ils pu constater l'état dans lequel se trouvaient les internés ?

M. VEITH. — Oui, certainement.

M. DUBOST. — Avez-vous vu des personnalités nazies visitant le camp ?

M. VEITH. — J'ai vu de nombreuses personnalités, entre autres Himmler, Kaltenbrunner, Pohl, Maurer, le chef du bureau du travail à l'Amt D II du Reich et de nombreux autres visiteurs dont je ne connais pas les noms.

M. DUBOST. — Qui vous a dit que Kaltenbrunner était venu ?

M. VEITH. — Eh bien, nos bureaux se trouvaient en face de l'esplanade sur laquelle donnait la Kommandantur, nous voyions par conséquent arriver les personnalités et les SS mêmes nous disaient : « Voilà un tel et un tel. »

M. DUBOST. — La population civile pouvait-elle connaître et connaissait-elle la condition des internés ?

M. VEITH. — Elle pouvait la connaître parce que, à Mauthausen, il y avait une route qui était près de la carrière et, en passant sur cette route, on voyait tout ce qui se passait. En outre, les détenus travaillaient dans les usines, séparés des ouvriers, mais quand même, ils avaient certains contacts avec eux et on pouvait très bien se rendre compte de leur condition.

M. DUBOST. — Pouvez-vous dire ce que vous savez au sujet d'un voyage, vers un château inconnu, d'un autocar contenant des internés qu'on ne revoyait jamais plus ?

M. VEITH. — A un moment donné, il y a eu à Mauthausen un procédé par piqûres pour supprimer les malades ; c'était surtout le fait du Dr Krebsbach, qui était appelé le Dr Spritzbach par les prisonniers, parce qu'il avait instauré le système des piqûres ; à un certain moment on n'a plus fait de piqûres et, à cette époque-là, il y a eu l'envoi de personnes trop malades ou trop faibles dans un château, que nous avons appris par la suite s'appeler Hartheim, qui était officiellement désigné comme Genesungslager, c'est-à-dire camp de convalescence ; toutes les personnes qui sont parties là-bas ne sont jamais revenues, et nous recevions leur liste de décès directement de la section politique du camp ; ces listes étaient secrètes, tous ceux qui sont passés par Hartheim sont morts ; cela peut se chiffrer à peu près à 5.000.

M. DUBOST. — Avez-vous vu venir des prisonniers de guerre au camp de Mauthausen ?

M. VEITH. — J'ai vu des prisonniers de guerre, certainement. L'arrivée au camp de Mauthausen se faisait tout d'abord devant la section politique ; comme je travaillais à l'Hollerith, je pouvais le voir car les bureaux donnaient sur l'esplanade qui se trouvait devant la section politique et où arrivaient les convois. Ces convois étaient immédiatement triés ; une partie était envoyée dans le camp pour être enregistrée, et très souvent quelques-uns des détenus en uniforme étaient mis de côté ; ceux-ci subissaient des sévices spéciaux déjà à la section politique ; ils étaient remis directement aux gardiens de la prison, passaient dans celle-ci et on n'en entendait plus jamais parler. Ils n'étaient pas enregistrés dans le camp. Le seul enregistrement qui se faisait, c'était à la section politique, par Müller, qui était spécialement chargé de ces prisonniers.

M. DUBOST. — C'étaient des prisonniers de guerre ?

M. VEITH. — C'étaient des prisonniers de guerre ; ils étaient en tenue très souvent.

M. DUBOST. — De quelle nationalité ?

M. VEITH. — Surtout des Russes et des Polonais.

M. DUBOST. — Ils étaient amenés dans votre camp pour y être tués ?

M. VEITH. — Ils étaient amenés dans notre camp pour l'action K.

M. DUBOST. — Que savez-vous de l'action K, et comment le savez-vous ?

M. VEITH. — Mes connaissances sur l'action K proviennent de ce que je dirigeais le service de l'Hollerith à Mauthausen et, par conséquent, je recevais toutes les feuilles de transfert des différents camps, et lorsqu'il y avait des prisonniers qui, par erreur, nous étaient transférés comme prisonniers normaux, nous les mettions sur le bulletin de transfert que nous devions envoyer à la Centrale de Berlin, ou plutôt nous ne mettions pas de numéro puisque nous ne pouvions pas le donner ; la Politische ne nous donnait aucune indication et déchirait même la liste des noms, si par hasard elle nous parvenait.

Par des entretiens avec mes camarades de la Politische, j'ai su que cette action K concernait tout d'abord les prisonniers de guerre qui étaient pris en tentative d'évasion ; par la suite, cette action a été étendue, toujours à des militaires qui avaient réussi à fuir mais surtout à des officiers qui étaient repris dans des pays contrôlés par les Allemands.

En outre, toute personne qui se livrait à une activité quelconque qui pouvait être interprétée comme ne correspondant pas aux désirs des chefs nazis, pouvait aussi être frappée de l'action K. Ces prisonniers arrivaient à Mauthausen et disparaissaient, c'est-à-dire qu'ils étaient amenés dans la prison où ils étaient, en partie immédiatement exécutés, et en partie passés à l'annexe de la prison qui était devenue trop petite, le fameux bloc 20 de Mauthausen.

M. DUBOST. — Vous précisez bien qu'il s'agit de prisonniers de guerre ?

M. VEITH. — Il s'agit de prisonniers de guerre surtout, en majeure partie.

M. DUBOST. — Êtes-vous au courant d'une exécution d'officiers prisonniers de guerre conduits dans le camp de Mauthausen ?

M. VEITH. — Je ne peux vous citer de noms, mais il y en a eu.

M. DUBOST. — Avez-vous vu exécuter les officiers alliés qui ont été assassinés dans les 48 heures de leur arrivée au camp ?

M. VEITH. — J'ai vu l'arrivée du convoi du 6 septembre. Je crois que c'est de celui-là dont vous voulez parler ; j'ai vu l'arrivée de ce convoi et, dans l'après-midi même, ces 47 sont descendus à la carrière, vêtus simplement d'une chemise et d'un caleçon ; quelque temps après, on entendit des mitraillettes ; je suis sorti du bureau ;

28 janv. 46

j'ai passé par derrière, semblant apporter des documents dans un autre bureau, et j'ai vu de mes propres yeux que ces pauvres malheureux étaient abattus; 19 ont été exécutés l'après-midi même, et les autres ont été exécutés le lendemain matin; toutes les fiches de décès portaient par la suite l'indication: tués en tentatives de fuite.

M. DUBOST. — Vous possédez la liste des noms.

M. VEITH. — Oui, je possède une copie de la liste de ces prisonniers.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

L'HUISSIER AUDIENCIER. — Plaise au Tribunal. L'accusé Kaltenbrunner, malade, n'assistera pas à l'audience de cet après-midi.

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez continuer, Monsieur Dubost.

M. DUBOST. — Nous allons finir d'entendre le témoin Veith auquel je n'ai d'ailleurs plus qu'une question à poser.

LE PRÉSIDENT. — On va faire venir le témoin. Faites venir le témoin.

(On introduit M. Jean-Frédéric Veith.)

M. DUBOST. — Vous continuez de déposer sous la foi du serment que vous avez prêté ce matin.

Voulez-vous fournir quelques précisions complémentaires sur l'exécution des 47 officiers alliés que vous avez vu abattre en 48 heures au camp de Mauthausen, où ils avaient été amenés?

M. VEITH. — Ces officiers, ces parachutistes, étaient abattus selon les systèmes ordinaires qui étaient employés lorsque les prisonniers devaient disparaître, c'est-à-dire qu'on les faisait travailler d'une façon outrancière; on leur faisait porter des pierres, on les battait jusqu'à ce qu'ils prennent une pierre plus lourde et ainsi de suite, jusqu'au moment, où poussés à bout, ils se dirigeaient vers les fils de fer. S'ils n'y allaient pas volontairement, ils étaient poussés et ils étaient battus jusqu'à ce qu'ils y aillent, et au moment où ils en approchaient, où ils en étaient peut-être à un mètre, ils étaient abattus par rafales de mitraillettes des miradors par les postes SS. C'était le système habituel employé pour ce qu'on appelait, par la suite, tuer pour tentative de fuite.

Ces 47 hommes furent abattus, le 6 septembre, dans l'après-midi et le 7 septembre au matin.

M. DUBOST. — Comment avez-vous connu leurs noms?

M. VEITH. — Leurs noms me sont parvenus par la liste officielle, puisqu'ils avaient été enregistrés sur les registres du camp, et comme je m'occupais à Berlin, pour la section Hollerith de la transmission de tous les changements survenant dans les effectifs, je voyais toutes les listes des morts, je voyais toutes les listes d'arrivées.

M. DUBOST. — Avez-vous communiqué cette liste à un service officiel?

M. VEITH. — Cette liste a été prise par les services officiels américains au moment où j'étais à Mauthausen. Après ma libération, je suis immédiatement retourné à Mauthausen, justement parce que j'étais au courant des documents, et à ce moment-là les services américains ont eu toutes les listes que nous avons pu retrouver.

M. DUBOST. — Monsieur le Président, je n'ai plus de question à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que le Procureur britannique désire poser une question ?

LE PROCUREUR BRITANNIQUE. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que le Procureur américain désire poser une question ?

LE PROCUREUR AMÉRICAIN. — Non.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que les membres de la Défense désirent poser des questions ?

M. BABEL. — Je suis le défenseur des SS et du SD. Monsieur le Président, samedi, j'étais au camp de Dachau et hier à celui de Goeggingen-Augsburg ; j'ai pu faire là plusieurs constatations qui me donnent la possibilité de poser des questions à chacun des témoins, ce dont je n'étais pas capable avant, parce que je n'étais pas au courant des conditions locales. Je voudrais poser une question ; je n'ai pas pu assister à la déposition du témoin ce matin, j'étais retenu par une conférence auprès du général Mitchell, qui m'avait prié d'y assister. Je me permets de demander si je puis être autorisé à interroger contradictoirement plus tard le témoin ou bien s'il serait plus approprié de retirer cette question.

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez contre-interroger le témoin maintenant. Nous avons appris que vous aviez laissé à 10 heures 15 le général Mitchell.

M. BABEL. — Oui, mais à cause même de cette conférence, il m'a fallu envoyer un télégramme et faire des choses urgentes à la suite de cette conférence, de sorte qu'il ne me fut pas possible de venir plus tôt.

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez certainement contre-interroger le témoin maintenant.

M. BABEL. — Je n'aurai qu'une question à poser, qui est la suivante : le témoin a dit que les officiers en question avaient été poussés vers les barbelés ; par qui avaient-ils été poussés vers les barbelés ?

M. VEITH. — Ils étaient poussés vers les barbelés par les gardiens SS qui les accompagnaient, et tout l'État-Major de Mauthausen y assistait. Ils étaient battus aussi bien par les SS que par un ou deux prisonniers verts qui étaient avec eux et qui étaient les « kapos ». Ces prisonniers verts étaient souvent dans les camps, pires que les SS mêmes.

M. BABEL. — C'est ainsi qu'à l'intérieur du camp à Dachau, du camp proprement dit, à l'intérieur de l'enceinte des barbelés, il n'y

avait pour ainsi dire pas de gardiens SS et il devait en être de même à Mauthausen, toutefois...

M. VEITH. — A l'intérieur du camp il n'y avait qu'un certain nombre de SS, mais ils changeaient, et aucun de ceux qui appartenaient aux troupes qui gardaient le camp ne pouvait manquer d'être au courant de ce qui s'y passait, puisque, s'ils n'y pénétraient pas, ils en assuraient la garde dans les miradors et autour du camp et ils voyaient exactement tout.

M. BABEL. — Ainsi les gardes qui tiraient sur les prisonniers étaient à l'intérieur des barbelés ou à l'extérieur?

M. VEITH. — Ils étaient placés sur les miradors qui étaient en ligne avec les barbelés.

M. BABEL. — Est-ce que, de là-bas, ils pouvaient observer que ces officiers, ou autres, étaient poussés par des coups vers les barbelés? Est-ce qu'on pouvait observer qu'on les poussait et qu'on les frappait?

M. VEITH. — Ils pouvaient tellement bien l'observer qu'à une ou deux reprises, il y a eu des sentinelles qui ont refusé de tirer, disant que ce n'était pas une tentative de fuite, et ils ne tiraient pas. Ils ont été immédiatement relevés de leur poste et ont disparu.

M. BABEL. — Avez-vous pu remarquer cela vous-même?

M. VEITH. — Je ne l'ai pas vu moi-même, mais cela m'a été dit; cela m'a été rapporté, entre autres, par mon commandant-Führer qui m'a dit: «Voilà une sentinelle qui a refusé de tirer».

M. BABEL. — Qui était le chef du commando? Le chef du groupe?

M. VEITH. — Le chef du commando était Wielemann. Je ne me rappelle plus son grade; il n'était pas Unterscharführer, il avait le grade au-dessous de Unterscharführer et il était chargé de la section Hollerith à Mauthausen.

M. BABEL. — Je vous remercie. Je n'ai plus d'autres questions à poser pour l'instant, mais je demande au Tribunal de pouvoir interroger encore une fois le témoin et ensuite avoir l'occasion de lui poser d'autres questions que je considère comme nécessaires. Je vous prie de garder le témoin à Nuremberg pour me permettre de l'interroger, parce que cet après-midi je ne suis pas en mesure de faire un contre-interrogatoire, étant donné que je ne connais pas cet interrogatoire et je demanderai en outre...

LE PRÉSIDENT. — Vous auriez dû être là, si vous aviez terminé à 10 h. 15 votre entretien avec le général Mitchell. Le Tribunal (moi-même en tout cas) considère qu'il n'y a pas de raisons pour que vous n'ayez pas été ici ce matin pendant qu'on interrogeait le témoin.

M. BABEL. — Monsieur le Président, j'ai même parlé de différentes questions qui m'ont occupé très longtemps et le général Mitchell, lors de notre conversation, a pu constater aussi que mon travail et mon activité étaient très grands, et qu'il était nécessaire, au point de vue des SS, de prendre un deuxième défenseur. En ce qui concerne la présence aux audiences, mon temps est tellement limité qu'il ne m'est pas toujours possible d'y assister; cela m'est très pénible, mais la situation est telle, et ce sont ces cas que je ne peux pas prévoir, je ne peux pas faire autrement. Puis-je encore poser une question?

J'ai plus de 40.000 SS qui ont envoyé des demandes au Tribunal; ces demandes sont souvent collectives et non individuelles et vous pensez combien le champ d'activité est grand.

LE PRÉSIDENT. — Sans doute, votre travail est très étendu mais ce matin, comme je l'ai déjà dit, le général Mitchell nous a informé que vous l'aviez quitté à 10 h. 15. Il semble au Tribunal que vous auriez dû savoir que nous avions des témoins aujourd'hui et qu'ils donneraient des témoignages sur les camps de concentration. De plus, vous aviez obtenu l'assistance d'un autre avocat, Dr Marx, je crois, qui devait parler à votre place et il l'a fait; il pourra donc contre-interroger ce témoin s'il désire le faire.

Maintenant, le Tribunal voudrait que vous concluez votre interrogatoire de ce témoin, actuellement. Je veux dire par là que vous pouvez continuer à interroger le témoin.

M. BABEL. — Il s'agit seulement maintenant de savoir si je peux poser une question et je ne le peux pas pour l'instant et c'est pour cela que je dois renoncer au contre-interrogatoire de ce témoin.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'il y a d'autres questions à poser, Monsieur Dubost? Peut-être y-a-t-il un autre avocat allemand qui désirerait procéder à ce contre-interrogatoire? Monsieur Dubost, désirez-vous parler au Tribunal?

M. DUBOST. — Je voudrais dire au Tribunal, Monsieur le Président, que nous n'avons absolument aucune raison de redouter un contre-interrogatoire de notre témoin, ou du témoin de ce matin, à n'importe quel moment, et nous sommes prêts à demander à nos témoins de rester à Nuremberg autant qu'il le faudra pour affronter les questions de la Défense.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Babel, étant donné que le Procureur français a proposé de garder le témoin à Nuremberg, le Tribunal vous permettra de poser toutes les questions que vous voudrez au cours des deux jours qui viendront. Comprenez-vous?

M. BABEL. — Merci.

LE PRÉSIDENT. — Maintenant, un autre avocat désire-t-il prendre la parole?

Dr KURT KAUFFMANN (avocat de l'accusé Kaltenbrunner). — Avant que je ne pose des questions au témoin, je me permets de faire une suggestion et je crois que ce serait pour la bonne suite des débats, très important. Ma demande est la suivante — je parle également au nom de mes collègues —. Ne serait-il pas souhaitable qu'il y ait un accord entre nous pour que l'Accusation, aussi bien que la Défense aient, un jour avant l'audition des témoins, l'indication des témoins qui doivent être entendus ce jour-là? La matière est devenue si grande entre temps, qu'étant donné les conditions actuelles, il est impossible de poser les questions appropriées et pressantes dans l'intérêt de tout le monde. Nous sommes prêts à faire connaître au plus tard un jour avant l'interrogatoire, à l'Accusation et au Tribunal, les témoins à citer et à entendre.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal a déjà exprimé ce désir d'être informé à l'avance des témoins qui seront appelés et des sujets qu'ils aborderont. J'espère que l'Accusation prendra note de ce désir.

Dr KAUFFMANN. — Oui, je vous remercie.

Lors des déclarations du témoin de ce matin, ainsi que lors des déclarations du témoin actuel, il y a une chose qui est très importante; ce point concerne un sujet qui est peut-être d'importance décisive pour l'ensemble du Procès. L'Accusation...

LE PRÉSIDENT. — Vous n'êtes pas là pour faire un discours mais vous devez poser des questions aux témoins.

Dr KAUFFMANN. — Cela concerne la question de la responsabilité du peuple allemand. Le témoin nous a dit, nous a confirmé, que la population civile aurait pu être au courant de ce qui se passait; c'est pourquoi je voudrais essayer d'atteindre la vérité en posant quelques questions.

Est-ce que les civils ont pu, par exemple, assister à des exécutions? Voudriez-vous répondre à cette question?

M. VEITH. — Ils ont pu voir les cadavres qui jonchaient les routes, au moment où l'on abattait les prisonniers qui rentraient en convois et on jetait même des cadavres des trains. Et ils pouvaient toujours se rendre compte de l'état d'émaciation des déportés qui travaillaient à l'extérieur, puisqu'ils les voyaient.

Dr KAUFFMANN. — Savez-vous que sous menace de mort, il était interdit de divulguer quoi que ce soit ayant trait aux cruautés, supplices, etc., qui se déroulaient à l'intérieur du camp?

M. VEITH. — Puisque j'ai passé deux ans dans le camp je les ai vus, j'en ai vu une partie; les autres, je les ai entendu relatés par des témoins oculaires.

Dr KAUFFMANN. — Qu'avez-vous vu, voudriez-vous me le dire, Monsieur, me le répéter encore une fois? Avez-vous vu les ordres du secret? Ou bien alors, qu'avez-vous vu?

M. VEITH. — Les ordres? Non, j'ai vu l'exécution, ce qui est pire.

Dr KAUFFMANN. — Bien, ma question était la suivante: Savez-vous, en ce qui concerne le personnel des SS ainsi que le peloton d'exécution, savez-vous qu'à ces personnes, les ordres les plus stricts avaient été donnés, soit à l'intérieur soit à l'extérieur du camp, de ne pas dire quoi que ce soit sur les atrocités qui s'étaient passées dans le camp, et qu'ils étaient menacés de punitions très graves ou même de peine de mort au cas où ils raconteraient quelque chose de ce qui se passait dans les camps ou de ce qu'ils avaient vu? Êtes-vous au courant d'une pratique pareille qui aurait eu lieu dans les camps?

Peut-être pourriez-vous, vous-même aussi, nous donner des indications à ce sujet-là. Avez-vous, vous-même, fait des observations dans ce sens-là?

M. VEITH. — Je sais que les ex-prisonniers qui ont été libérés ont dû signer une déclaration qui indiquait qu'ils ne répéteraient jamais ce qui s'était passé et qu'ils devaient oublier ce qui s'était passé, mais ceux qui sont entrés en contact avec la population — et il y en avait beaucoup — ne manquaient pas de le raconter. D'autre part, Mauthausen était situé sur une colline. Il y avait le crématoire qui jetait une flamme d'un mètre; si l'on voit toutes les nuits une flamme d'un mètre sortir d'une cheminée, on est certainement curieux de savoir ce que c'est, et personne ne pouvait ignorer que c'était la flamme du crématoire.

Dr KAUFFMANN. — Je n'ai plus aucune question à poser, merci.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'il y a un autre membre de la Défense qui désire poser une question? Nous avez-vous dit qui étaient les prisonniers verts? Vous avez parlé de « prisonniers verts »?

M. VEITH. — Oui; les prisonniers verts étaient des condamnés de droit commun, des condamnés qui servaient aux SS de police intérieure dans le camp. Ils étaient souvent, je l'ai déjà dit, plus bestiaux que les SS eux-mêmes, dont ils étaient les exécuteurs. C'est eux qui faisaient le travail quand les SS ne voulaient pas se salir les mains, et c'est eux qui faisaient tout le sale travail, mais toujours sous les ordres du Kommandoführer.

Ce contact avec les « verts » allemands a été, pour tous les détenus du camp, une chose terrible, en particulier pour les détenus

politiques qu'ils ne pouvaient pas sentir, parce que nous n'étions pas comme eux, et ils nous persécutaient rien que pour cela déjà.

Dans tous les camps, cela a été la même chose; dans tous les camps, nous avons été brimés par les criminels allemands au service des SS.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Dubost, voulez-vous poser encore une question?

M. DUBOST. — Je n'ai plus de question à poser, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Très bien, alors le témoin peut se retirer.

(*M. Jean-Frédéric Veith se retire.*)

M. DUBOST. — Nous demanderons maintenant au Tribunal de nous autoriser à faire entendre le témoin français, le docteur Dupont.

LE PRÉSIDENT. — Oui, très bien. (*On introduit M. Victor Dupont.*) Votre nom est bien Dupont Victor?

M. DUPONT. — Dupont Victor.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter, après moi le serment : « Je jure de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. »

(*Le témoin prête serment.*)

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous lever la main droite et dire : « Je le jure ».

M. DUPONT. — Je le jure.

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez vous asseoir.

M. DUBOST. — Vous vous appelez Monsieur Dupont Victor?

M. DUPONT. — Je m'appelle Dupont Victor.

M. DUBOST. — Vous êtes né le 12 décembre 1909?

M. DUPONT. — C'est exact.

M. DUBOST. — A Charmes, dans les Vosges?

M. DUPONT. — C'est exact.

M. DUBOST. — Vous êtes de nationalité française, né de parents français?

M. DUPONT. — C'est exact.

M. DUBOST. — Vous avez mérité des distinctions honorifiques? Quelles sont-elles?

M. DUPONT. — J'ai la Légion d'Honneur. Je suis Chevalier de la Légion d'Honneur, j'ai deux citations à l'ordre de l'Armée et la Médaille de la Résistance.

M. DUBOST. — Vous avez été déporté à Buchenwald ?

M. DUPONT. — J'ai été déporté à Buchenwald, le 24 janvier 1944.

M. DUBOST. — Vous y êtes resté ?

M. DUPONT. — J'y suis resté pendant quinze mois.

M. DUBOST. — Jusqu'au 20 mai 1945 ?

M. DUPONT. — Jusqu'au 20 avril 1945.

M. DUBOST. — Voulez-vous faire votre déclaration sur le régime du camp de concentration dans lequel vous avez été interné, et sur le but poursuivi par les gens qui ont prescrit ce régime ?

M. DUPONT. — Lorsque je suis arrivé à Buchenwald, j'ai rapidement pris conscience des conditions difficiles de vie. Il n'y avait pas, à la base du régime imposé aux détenus, un principe de justice. Le principe qui était à la base était un principe d'épuration. Je m'explique : nous nous trouvions — je parle des Français — réunis à Buchenwald, la presque totalité sans avoir été jugés par les tribunaux.

En 1942, 1943, 1944 et 1945, les jugements rendus étaient exceptionnels. Beaucoup d'entre nous avaient été interrogés, puis déportés ; d'autres avaient été innocentés par les interrogatoires et déportés ; d'autres n'avaient pas été interrogés. Je citerai trois exemples : le 11 novembre 1943, des éléments, chiffrés à plusieurs centaines, avaient été arrêtés à Grenoble au cours d'une manifestation ayant pour but de commémorer l'armistice. Ils vinrent à Buchenwald, où une grande partie mourut. Même cas dans le village de Verchenie, dans la Drôme, en octobre 1943 : je les vis également à Buchenwald. Même cas enfin à Saint-Claude en avril 1944 : je vis ces camarades arriver en août 1944.

Donc, étaient rassemblés à Buchenwald des éléments qui tombaient sous le coup des lois de la guerre, mais était également rassemblée toute une gamme de cas, allant jusqu'à des cas de gens incontestablement innocents qui étaient, je l'ai dit, innocentés par l'interrogatoire ou pas même interrogés. Enfin, il y avait des éléments qui étaient des éléments politiques. Ils avaient été déportés comme appartenant à des partis qui, dans leur ensemble, étaient combattus. Cela ne veut pas dire que les interrogatoires étaient des plaisanteries ; les interrogatoires que j'ai subis et que j'ai vus subir — vous le savez — étaient particulièrement inhumains.

Je vais énumérer quelques procédés : toutes les gammes de coups, les noyades dans les baignoires, les compressions testiculaires, les pendaisons, enfin les serre-têtes et les tortures familiales. J'ai vu en particulier une femme torturée devant son mari ; d'autre part, des enfants ont été torturés devant leur mère. Pour être précis,

je citerai un nom : Francis Goret, habitant rue de Bourgogne à Paris, a été torturé devant sa mère.

Une fois dans le camp, pour tous ces hommes, les conditions étaient les mêmes.

M. DUBOST. — Vous avez parlé d'épuration raciale, politique, sociale ; par rapport à quel critérium ?

M. DUPONT. — A Buchenwald étaient rassemblés, tous sous le même régime, des éléments dits politiques, des éléments dits nationaux, essentiellement des Juifs et des Tziganes, et des éléments asociaux, en particulier des criminels. Il y avait des criminels de toutes nations : Allemands, Tchèques, Français, etc. Tous vivaient absolument ensemble et étaient astreints au même régime. L'épuration n'implique pas la notion d'extermination, mais, en fait, cette épuration était assurée par une extermination dont je veux parler, et qui, dans certains cas, était décidée d'emblée. Je citerai un exemple : dans le courant de 1944, un convoi d'enfants tziganes est arrivé à Buchenwald ; plusieurs centaines. Par quel mystère administratif ? Nous ne l'avons jamais su. Au cours de l'hiver 1944, ces enfants furent tous rassemblés pour être réexpédiés en vue d'être gazés à Auschwitz.

C'est un des souvenirs les plus tragiques de ma déportation, que ces enfants qui savaient parfaitement ce qui les attendait, et qu'on a poussés vers leurs wagons alors qu'ils hurlaient et qu'ils pleuraient. Ils furent le jour même dirigés sur Auschwitz.

Dans d'autres cas, l'extermination était progressive ; elle commençait pendant le transport. Un exemple : dans le convoi français parti de Compiègne le 24 janvier 1944, arrivé le 26, dans un wagon que j'ai vu, il y avait 12 morts et 8 fous sur 100 personnes qui étaient contenues dans le wagon.

J'assistai, pendant ma déportation, à de nombreuses arrivées de transports. C'était chaque fois, avec des proportions différentes, le même phénomène. Dès que le transport était arrivé, une première élimination relative était assurée de cette façon. Ensuite, c'était le séjour dans la quarantaine, avec des expositions au froid de plusieurs heures, pendant les appels. Les plus faibles mouraient. Ensuite, c'était l'extermination par le travail. Certains étaient sélectionnés et envoyés dans des commandos comme Dora, S-III et Laura.

Ce que je vis, c'est que, après ces départs, qui avaient lieu tous les mois — quand les contingents étaient remplacés — il revenait à Buchenwald des camions de morts. J'eus même l'occasion d'assister à leur autopsie. Je peux en donner le résultat. Les lésions étaient celles de cachexie extrêmement poussée, et chez ceux qui avaient

résisté un mois, deux mois, trois mois, très fréquemment on observait des lésions de tuberculose aiguë, à type de granulie surtout.

A Buchenwald même, il fallait travailler, et c'était, comme partout d'ailleurs, la seule chance de survivre. L'extermination à Buchenwald était assurée par des triages qui étaient assurés par le médecin chef Shiedlauski. Ces triages...

M. DUBOST. — Je vous demande pardon de vous interrompre : ce médecin chef était de quelle nationalité ?

M. DUPONT. — C'était un médecin SS allemand.

M. DUBOST. — Vous êtes bien certain ?

M. DUPONT. — Je suis absolument certain.

M. DUBOST. — C'est un témoignage personnel que vous portez ?

M. DUPONT. — C'est un témoignage personnel.

M. DUBOST. — Continuez, je vous prie.

M. DUPONT. — Ces sélections étaient assurées donc par Shiedlauski, qui extrayait les invalides et les malades : ils étaient expédiés avant janvier 1945 sur Auschwitz et puis ultérieurement sur Bergen-Belsen. Aucun n'en est revenu.

Je vis un autre cas ; il concerne un commando de Juifs qui avaient été envoyés à Auschwitz, où ils restèrent quelques mois ; à leur retour, alors qu'ils étaient incapables d'assurer encore le moindre travail, ils subirent la même visite et furent réembarqués pour Auschwitz.

J'apporte un témoignage sur des faits que j'ai connus personnellement ; j'ai assisté à ces sélections et j'ai été témoin des départs.

Ultérieurement, à Buchenwald, on a assuré les exécutions dans le camp même. Elles ont commencé en septembre, à ma connaissance en septembre 1944, dans la salle 7, une petite salle du Revier. Les hommes étaient exécutés par piqûres intra-cardiaques. Le rendement était assez faible ; quelques dizaines au plus par jour.

Ultérieurement sont arrivés des convois de plus en plus nombreux ; le nombre des cachexies augmentait. Il fallait accélérer les exécutions. Elles furent d'abord assurées à l'arrivée même des transports. Puis, dès janvier 1945, elles furent assurées dans un bloc spécial : le bloc 61. A ce moment, dans ce bloc, étaient rassemblés tous les hommes que nous appelions là-bas, à cause de leur allure, des musulmans. On ne les voyait jamais sans qu'ils n'aient leur couverture sur leurs épaules. Ils étaient incapables du moindre travail. Ils devaient tous passer par le 61. Le chiffre des morts au 61 allait quotidiennement de 10 au minimum à 200 environ. L'exécution était assurée par une piqûre intra-cardiaque de phénol, exécutée dans les conditions les plus brutales. Les cadavres

étaient ensuite transportés au crématoire par charrettes, surtout pendant les heures des appels et pendant la nuit. Enfin, toujours pour l'extermination, elle était assurée, en plus, dans les derniers temps par les convois; les convois qui partaient de Buchenwald, alors que les Alliés avançaient, étaient destinés à assurer l'extermination.

Je donne un exemple: les derniers jours de mars 1945, sont arrivés à Buchenwald des éléments repliés du commando de S-III.

Ils sont arrivés complètement exténués, incapables de faire encore le moindre effort. Ce sont eux qui ont été désignés les premiers pour être réexpédiés, deux jours après leur arrivée. Entre leur point de départ, situé dans le petit camp, c'est-à-dire au bas du camp de Buchenwald, et la place d'appel, où ils devaient définitivement se rassembler, il y avait 500 mètres. Pour donner une idée de la faiblesse de ces éléments, je dirai seulement qu'entre leur point de départ et cette place d'appel, c'est-à-dire sur un parcours de 500 mètres, nous avons vu une soixantaine de morts qui étaient tombés. Ils n'avaient pas pu aller plus loin. Beaucoup d'autres moururent très vite dans les heures ou dans les jours qui suivirent.

Voilà pour les procédés d'extermination méthodique dont j'ai été témoin à Buchenwald, y compris surtout...

M. DUBOST. — Et pour ceux qui restaient?

M. DUPONT. — Pour ceux qui restaient au moment des transports terminaux? C'est une histoire assez compliquée. Nous étions très angoissés. C'est un fait.

Le 1^{er} avril, bien que je ne garantis pas la date exacte, le commandant du camp, Pister, réunit un grand nombre de détenus et il leur tint ce langage: « Les pointes alliées sont aux abords mêmes de Buchenwald, mon désir et ma volonté sont de remettre aux Alliés les clefs du camp. Je ne veux pas d'atrocités; je veux que le camp, dans sa totalité, leur soit remis. »

En fait, trois jours après — l'avance alliée ayant été retardée — les évacuations ont commencé. Une délégation de détenus est allée trouver le commandant, lui rappelant sa parole, car il avait donné sa parole, en précisant « ma parole de soldat ». Il sembla très embarrassé et une explication fut donnée: le gouverneur de Thuringe, Sauckel, avait donné l'ordre qu'aucun détenu ne reste à Buchenwald, car cela représentait pour la province un gros danger.

Un autre point: nous savions que tous ceux qui avaient été témoins à Buchenwald des secrets de l'administration du camp devaient disparaître. Quelques jours avant la délivrance alliée, 43 de nos camarades de différentes nationalités furent appelés pour disparaître. Un phénomène particulier se passa alors: le camp se mit en état de révolte, on cacha ces hommes, qui ne furent jamais livrés. Nous savions, par ailleurs, que tous ceux qui avaient été

employés, soit au bloc expérimental, soit à l'infirmerie ne devaient à aucun prix sortir du camp.

Voilà ce que j'ai à dire sur les derniers moments.

M. DUBOST. — Cet officier qui commandait le camp et dont vous venez de nous dire qu'il vous avait donné sa parole de soldat, était-ce un soldat ?

M. DUPONT. — Sa conduite vis-à-vis des détenus était implacable ; il recevait d'ailleurs ses ordres. En toute franchise, c'était un soldat d'un genre spécial. Mais ce n'était pas de lui-même que les traitements qui étaient appliqués sur les détenus, venaient.

M. DUBOST. — Il appartenait à quelle arme ?

M. DUPONT. — A la Division SS-Totenkopf.

M. DUBOST. — Il était SS ?

M. DUPONT. — Il était SS.

M. DUBOST. — Il exécutait des ordres, dites-vous ?

M. DUPONT. — Il exécutait certainement des ordres.

M. DUBOST. — A quoi étaient utilisés les détenus ?

M. DUPONT. — Les détenus étaient utilisés d'une façon telle que jamais il n'était tenu compte de leur condition humaine. Ils étaient utilisés à des fins expérimentales. A Buchenwald, ces expériences avaient lieu dans le bloc 46. Les hommes devant y être employés étaient régulièrement sélectionnés par un examen médical, qui était — du moins les fois où j'ai vu cette sélection se pratiquer — effectué par le Dr Shiedlauski, médecin dont j'ai déjà parlé.

M. DUBOST. — Un médecin ?

M. DUPONT. — Oui, un médecin. Les détenus étaient employés aux travaux les plus durs : forage des galeries de mines à Laura. Ils étaient employés dans les mines de sel, par exemple commando de Wansleben-am-See. Ils étaient employés au déblaiement après les bombardements. Il faut noter d'ailleurs que, plus un commando était dur, plus les conditions faites aux détenus — conditions tenant à leurs gardiens — étaient elles-mêmes dures.

Les détenus étaient employés à Buchenwald à toute sorte de travaux par exemple : terrassement, carrière et usines.

Là, un cas particulier : à Buchenwald étaient rattachées deux usines, Gustloff et Muehlbach, usines d'armement dirigées par un personnel non militaire, un personnel technique. Il y avait, dans ce cas particulier, une sorte de rivalité entre les SS et la direction technique de l'usine. La direction technique, visant au rendement, défendait les détenus, en ce sens qu'elle leur obtenait parfois des suppléments alimentaires. La main-d'œuvre des détenus avait des avantages. Elle ne coûtait pratiquement rien et, d'autre part, elle

assurait au maximum le secret, car les détenus n'avaient avec l'extérieur aucun contact permettant des fuites.

M. DUBOST. — Des fuites de renseignements militaires?

M. DUPONT. — Je parle de faits de renseignements militaires.

M. DUBOST. — De l'extérieur, on voyait tout de même que les détenus étaient maltraités et malheureux?

M. DUPONT. — Ceci est une autre question; certainement.

M. DUBOST. — Vous y répondez tout à l'heure?

M. DUPONT. — J'y répondrai tout à l'heure. J'ai omis un détail; les détenus étaient utilisés dans une certaine mesure après leur mort: les cendres qui résultaient du crématoire rejoignaient la fosse d'excréments et servaient à engraisser les champs qui se trouvaient au voisinage de Buchenwald. Je donne ce détail, parce qu'il m'a beaucoup frappé lorsque j'étais détenu.

Enfin, je l'ai dit, le travail, quel qu'il soit, était pour les détenus la seule chance de survivre. Dès que, d'une façon ou d'une autre, ils ne pouvaient plus servir à rien, ils étaient perdus.

M. DUBOST. — N'a-t-on pas utilisé des détenus comme « donneurs de sang », involontaires, s'entend?

M. DUPONT. — J'oubliais ce point. Les détenus affectés à des travaux légers, et dont le rendement était extrêmement faible, furent utilisés comme « donneurs de sang ». Des éléments de la Wehrmacht vinrent à plusieurs reprises; je les vis deux fois à Buchenwald, prélever du sang sur ces hommes. Ces prélèvements se faisaient dans une salle appelée C.P. 2, c'est-à-dire salle d'opération n° 2, enfin...

M. DUBOST. — Cela a certainement été fait en vertu d'ordres supérieurs?

M. DUPONT. — Je ne vois pas comment il aurait pu en être autrement.

M. DUBOST. — Une simple initiative?

M. DUPONT. — Cela ne venait pas du camp; ces éléments étaient tout à fait étrangers à l'administration et à la garde du camp. Je précise: ceux que j'ai vus étaient de la Wehrmacht et nous étions gardés par des SS appartenant tous à la même division Totenkopf.

Enfin, ils furent utilisés dans les derniers temps d'une façon très particulière. C'était en 1945, dans les premiers mois de 1945; les éléments appartenant à la Gestapo vinrent à Buchenwald. Ils prirent tous les papiers des morts, de façon à relever leur identité et à établir de faux papiers. Un Juif a été spécialement employé

pour le maquillage des photographies et l'utilisation des papiers des morts pour des fins qu'évidemment nous ne connaissions pas. Ce Juif a disparu; je ne peux pas dire ce qu'il est devenu, nous ne l'avons jamais revu.

Mais cette utilisation des identités ne s'est pas bornée aux morts. On appela dans un endroit nommé « Fliegerverwaltung » un certain nombre (plusieurs centaines) de détenus français, qui étaient soumis à un interrogatoire très précis sur leur identité, leurs relations, les sphères dans lesquelles ils avaient évolué. Ensuite, il leur fut signifié qu'ils ne devaient à aucun prix recevoir de correspondance, et même — pour ceux qui en recevaient — recevoir de paquets. Ils étaient rayés administrativement, et tout contact avec l'extérieur, plus encore que normalement, était rendu impossible. Nous étions très inquiets pour ces camarades. La libération survint très rapidement et je ne peux simplement qu'indiquer quelle utilisation était faite du détenu auquel on empruntait son identité pour l'établissement de faux papiers.

M. DUBOST. — Quelles étaient les conséquences de cette vie ?

M. DUPONT. — Les conséquences de cette vie sur le plan humain ?

M. DUBOST. — Sur le plan humain.

M. DUPONT. — Sur le plan humain, il y avait un résultat : c'était la dégradation humaine. Cette dégradation humaine était assurée déjà par les conditions de vie que je viens d'indiquer. Elle était systématique. Il semble qu'il y ait eu une volonté implacable de dégrader ces hommes et de les niveler tous, en les ramenant au niveau des plus bas d'entre eux.

Il y avait d'abord, comme premier élément dégradant : le mélange. Il était admissible que toutes les nationalités fussent mélangées, mais ce qui n'était pas admissible, c'est que toutes les catégories fussent mélangées, c'est-à-dire : éléments politiques, éléments que j'appellerai militaires — car les résistants français étaient des militaires — les éléments raciaux et les éléments de droit commun.

Les criminels de toutes les nations étaient mêlés à leurs compatriotes, et toutes les nations étaient mêlées entre elles; cela créait déjà des conditions extrêmement pénibles.

Ensuite, il y avait l'entassement, les conditions d'hygiène, le travail forcé. Là, je vais citer quelques exemples indiquant bien le mélange des éléments sans aucune distinction.

Je vis mourir, en mars 1944, le général français Duval; il avait été faire du terrassement comme moi toute la journée. Le soir, complètement épuisé, il est revenu couvert de boue; il est mort quelques heures après sa rentrée.

Le général français Vernaud, dans la salle n° 6 où étaient entreposés les moribonds, est mort sur une paille souillée d'excréments et entouré de mourants.

J'ai vu mourir M. de Tesson...

M. DUBOST. — Voulez-vous préciser, pour le Tribunal, quelles étaient les qualités de M. de Tesson?

M. DUPONT. — M. de Tesson était un ancien ministre français, marié à une femme de nationalité américaine. Il est mort également sur une paille, nageant dans le pus, d'une maladie appelée septicohémie.

J'ai été également témoin de la mort du comte de Lipkowski, qui avait été pendant cette guerre un militaire brillant; il avait reçu de l'Armée allemande les honneurs de la guerre, et détail particulier, avait été invité à Paris par Rommel qui tenait à lui montrer l'estime dans laquelle il le tenait au point de vue militaire. Il est mort misérablement pendant l'hiver 1944.

Encore un nom; le ministre belge Janson, qui se trouvait au camp dans les conditions que je vous ai dépeintes et que vous avez certainement déjà souvent entendues. Il est mort lamentablement, physiquement et moralement; il avait perdu son intelligence et une partie de sa raison.

Je ne cite que des éléments particulièrement marquants et auxquels il avait été dit, en particulier pour les généraux, que des conditions spéciales leur avaient été faites, ce que je n'ai pas constaté.

Enfin, j'en arrive au dernier point par lequel la dégradation humaine était assurée: le détenu était dressé contre le détenu.

M. DUBOST. — Avant d'en arriver là, voulez-vous parler des conditions dans lesquelles vous avez retrouvé votre maître, le professeur de médecine, Léon Kindberg.

M. DUPONT. — J'avais été en médecine, élève de Maurice Léon Kindberg, à l'hôpital Beaujon.

M. DUBOST. — A Paris?

M. DUPONT. — A Paris. Un homme de très haute culture et d'une très brillante intelligence.

En janvier 1945, j'appris qu'il venait d'arriver de Monovitz; je le retrouvai dans le bloc 58, dans un bloc où, normalement, devaient tenir 300 hommes, et où il y en avait 1200: des Hongrois, des Polonais, des Russes, des Tchèques et un pourcentage important d'Israélites, dans un état de misère extraordinaire. Je ne reconnus pas Léon Kindberg, tellement il était semblable au type habituel de ces blocs. Son intelligence, on ne la retrouvait pas, et il était même difficile de retrouver en lui quelque chose de l'homme que

j'avais connu. Nous sommes arrivés à l'extraire de ce bloc. Malheureusement, sa santé était trop atteinte et il mourut peu de temps après sa libération.

M. DUBOST. — Pouvez-vous dire au Tribunal, pour autant que vous les connaissez, les crimes commis par cet homme ?

M. DUPONT. — Léon Kindberg, après l'armistice, s'était installé à Toulouse où il pratiquait la phtisiologie. Je sais, de source absolument certaine, par lui-même, qu'il n'avait absolument pas participé à aucune des activités qui se manifestaient contre les Allemands occupant la France. Il fut un jour reconnu comme Israélite, et comme Juif, arrêté et déporté. Il vint échouer, à Buchenwald après être passé par Auschwitz et Monovitz.

M. DUBOST. — Le général Duval, confondu avec les souteneurs, les pédérastes et les assassins, quel crime avait-il commis ? Le général Vernaud ?

M. DUPONT. — Je ne sais rien, pendant l'occupation, du général Duval et du général Vernaud ; ce que je peux affirmer, c'est que leur activité n'avait rien de commun avec une activité asociale.

M. DUBOST. — Le comte de Lipkowski et M. de Tessan ?

M. DUPONT. — Le comte de Lipkowski et M. de Tessan n'ont également rien eu à voir avec les fautes habituellement reprochées aux asociaux et aux « droit commun ».

M. DUBOST. — Vous pouvez continuer.

M. DUPONT. — Le dernier moyen employé pour obtenir chez l'ensemble des détenus la dégradation humaine, était, je l'ai dit, de faire torturer les détenus par les détenus. Je commencerai par un exemple brutal.

A Wansleben-am-See, à 70 kilomètres de Buchenwald, commando A.S. 6, se trouvaient des détenus de toutes nationalités, avec un fort pourcentage de Français. J'y avais deux amis : Antoine d'Aimery, fils du général d'Aimery et Thibaut, élève missionnaire.

M. DUBOST. — Catholique ?

M. DUPONT. — Catholique. A Wansleben-am-See, les pendaisons avaient lieu en public, dans le hall d'une usine attenante à la mine de sel. Les SS assistaient en uniforme de parade, avec leurs décorations, à ces pendaisons.

Les détenus, sous la menace des coups les plus violents, étaient astreints à assister à ces pendaisons. Au moment où l'on pendait le malheureux, les détenus devaient faire le salut hitlérien. Il y avait pire. Un détenu était désigné pour basculer le tabouret sur lequel était monté le supplicé. Il ne pouvait pas se soustraire à cet ordre, car le danger pour lui était trop grand. Enfin, la pendaison

réalisée, entre deux SS, les détenus devaient défilier devant le supplicé, ils devaient le toucher et, détail précis, le regarder dans les yeux.

Ainsi, je crois, ces hommes, que l'on avait astreints à ce cérémonial, ne pouvaient pas ne pas y laisser une bonne partie de leur dignité.

Mais, à Buchenwald même, toute la partie exécutive était confiée à des détenus; les exécutions, c'est-à-dire les pendaisons, étaient assurées par un détenu allemand assisté d'autres détenus. La police du camp était assurée par des détenus. C'est eux qui devaient, lorsque dans le camp un élément était condamné à être pendu, aller le chercher et le conduire jusqu'au lieu où il devait mourir.

Les désignations pour les commandos que nous connaissions bien, c'est-à-dire, je répète, en particulier Dora, Laura S-III, commandos d'extermination, les désignations pour ceux d'entre nous qui devaient y aller étaient faites par des détenus.

Ainsi on avait fait descendre le détenu au dernier degré possible, en l'astreignant à être le propre bourreau de son frère. Je vous ai parlé du bloc 61, où était assurée l'extermination des incapables, des inaptes au travail. Les exécutions étaient également faites par des détenus sous surveillance et sous contrôle SS. C'est peut-être là que réside, au point de vue humain, le crime capital; car ces hommes, qui ont été astreints à ainsi torturer les leurs, sont maintenant remis dans la vie, mais profondément modifiés. Que vont-ils devenir? Que vont-ils faire?

M. DUBOST. — Quels sont les responsables de ces crimes, pour autant que vous puissiez porter un témoignage personnel de ces responsabilités?

M. DUPONT. — Un point est particulièrement frappant: c'est que ces méthodes que j'ai pu observer à Buchenwald, je les ai retrouvées ensuite comme ayant été celles, à quelques différences près, de tous les camps. Il y avait dans la conduite des camps, une uniformité de méthodes qui indique évidemment des ordres supérieurs. Dans le cas précis de Buchenwald, le personnel, si dur qu'il ait pu être, n'avait jamais l'initiative de tels actes, et d'ailleurs, le Lagerführer, le médecin SS lui-même, se réfugiait toujours derrière des ordres supérieurs, souvent d'une façon vague. Le nom le plus fréquemment évoqué était celui de Himmler. D'autres noms furent évoqués: pour le «61», bloc d'extermination, le nom du médecin chef de tous les camps, Lolling, fut prononcé de nombreuses fois, en particulier par un médecin SS du camp nommé Bender; pour les sélections d'invalides ou de Juifs qui furent renvoyés, soit vers Auschwitz, soit vers Bergen-Belsen, pour être gazés, j'entendis prononcer le nom de Pohl.

M. DUBOST. — Quelles étaient les fonctions de Pohl?

M. DUPONT. — Chef de l'administration SS à Berlin, division D 2.

M. DUBOST. — Ces atrocités pouvaient-elles rester ignorées, en général, du peuple allemand dans son ensemble ou sont-elles venues nécessairement à sa connaissance ?

M. DUPONT. — Son ignorance, alors que les camps existaient depuis des années, était impossible. Lors de notre transport, nous nous sommes arrêtés à Trèves; dans certains wagons, les détenus étaient complètement nus, dans d'autres ils étaient vêtus. La population était aux abords de la gare assez nombreuse; elle a vu ce transport. Certaines personnes excitaient d'ailleurs les soldats SS qui patrouillaient sur le quai.

Mais il y avait d'autres moyens pour la population d'être renseignée. Tout d'abord les commandos extérieurs des camps: pour Buchenwald, il y avait des commandos qui allaient à Weimar, il y en avait qui allaient à Erfurt, d'autres à Iéna; ils partaient le matin, rentraient le soir. Au cours de la journée, ils se trouvaient mêlés à la population civile. Enfin, dans les usines, le personnel de maîtrise n'était pas militaire, les Meister n'étaient pas SS; ils rentraient chez eux le soir et, pendant la journée, ils avaient fait travailler les détenus. Dans certains cas même, il y avait comme ouvriers, dans certaines usines, des civils; c'était le cas particulier de l'usine Gustloff de Weimar. Les internés au travail étaient mêlés aux civils.

Enfin, le ravitaillement du camp était assuré par des services civils qui pénétraient dans le camp. Je vis des camions civils pénétrer dans le camp.

L'administration des chemins de fer était obligatoirement au courant; des trains nombreux, tous les jours, assuraient le transport des détenus d'un camp à l'autre, ou bien de France en Allemagne, et ces trains étaient conduits par des cheminots. Enfin, à Buchenwald, tous les jours, il y avait un service régulier de chemin de fer qui aboutissait à la gare de Buchenwald. De ce côté-là donc, l'administration des chemins de fer pouvait être renseignée.

Enfin, dans les usines, des commandes étaient passées, et le milieu industriel ne pouvait pas ne pas être renseigné sur le personnel qu'il utilisait pour la fabrication.

J'ajoute qu'il y avait des visites; des détenus allemands recevaient quelquefois des visites. Je connaissais certains détenus allemands et je savais qu'ils s'entretenaient, lors de ces visites, avec leur famille, qui n'était pas, dans la mesure du possible, sans renseigner leur entourage. Que la population allemande ait eu connaissance des atrocités commises dans les camps, cela ne semble pas pouvoir être nié.

M. DUBOST. — L'Armée ?

M. DUPONT. — L'Armée en avait connaissance aussi ; du moins, voilà ce que j'ai pu voir : chaque semaine à Buchenwald, au moins une fois, il y avait ce que nous appelions des commissions, c'est-à-dire un groupe d'officiers qui venaient visiter le camp. Parmi ces officiers, il y avait des SS. Mais j'ai vu de très nombreuses fois des éléments appartenant à la Wehrmacht, à la Luftwaffe, venir assister à ces visites.

Enfin, certaines fois, nous avons pu identifier les personnalités qui sont venues visiter le camp, assez rarement pour moi. Le 22 mars 1945, le général Mrugowsky est venu visiter le camp et s'est en particulier longuement arrêté au bloc « 61 ». Il était, dans cette visite, accompagné d'un général SS et du médecin chef du camp, Shiedlauski.

Enfin un autre point. Dans les derniers temps, la garde de Buchenwald, en plus des SS...

M. DUBOST. — Je vous demande pardon de vous interrompre. Pourriez-vous rappeler ce qu'était le bloc 61 ?

M. DUPONT. — Le bloc 61 était le bloc d'extermination des éléments cachectiques, c'est-à-dire arrivés à un degré d'épuisement ne leur permettant plus d'assurer un travail quelconque.

M. DUBOST. — C'est un témoignage direct que vous portez à propos de cette visite au bloc 61 ?

M. DUPONT. — C'est un témoignage direct.

M. DUBOST. — Qui met en cause ?

M. DUPONT. — Le général Mrugowsky.

M. DUBOST. — De l'Armée ?

M. DUPONT. — Oui, accompagné du médecin et d'un général SS que je ne peux pas identifier.

M. DUBOST. — Les milieux universitaires ignoraient-ils les travaux qui se faisaient dans les camps ?

M. DUPONT. — A Buchenwald, à l'Institut de pathologie, étaient faites des préparations pathologiques, et il y en avait évidemment d'extraordinaires, car — là, je parle en médecin — nous nous sommes trouvés devant des cas que la médecine ne peut plus observer aujourd'hui. Ce sont des cas qui étaient décrits dans les manuels des siècles derniers ; de très belles pièces étaient préparées et envoyées aux universités, en particulier à l'université d'Iéna. D'autre part, il y avait également des pièces qui n'étaient pas à proprement parler anatomiques : on envoyait aux universités des tatouages préparés.

M. DUBOST. — L'avez-vous vu personnellement ?

M. DUPONT. — J'ai vu préparer les tatouages.

M. DUBOST. — Alors, comment se procurait-on les pièces anatomiques, comment se procurait-on ces tatouages? On attendait la mort naturelle, naturellement?

M. DUPONT. — Dans les cas que j'ai pu observer, il y avait eu mort naturelle ou exécution. Avant notre arrivée, et je peux à ce sujet citer des témoins, on tuait un homme pour prendre son tatouage. Cela se passait, je précise, à un moment où je n'étais pas à Buchenwald, et je relate ce que m'ont affirmé certains témoins dont je vais donner les noms, du temps où le commandement du camp était assuré par un certain Koch. On exécutait les hommes qui avaient des tatouages particulièrement artistiques. Le témoin que je peux citer est un Luxembourgeois, qui s'appelle Nicolas Simon et qui vit à Luxembourg. Il a passé six ans à Buchenwald dans des conditions exceptionnelles où il a pu être à des postes d'observation uniques.

M. DUBOST. — Mais on nous a dit que Koch avait été condamné à mort et exécuté précisément pour ses excès.

M. DUPONT. — Il y a eu, d'après ce que j'ai su, pour Koch, une histoire d'escroquerie. C'était un différend qui l'opposait à l'administration SS. Il a été incontestablement arrêté et emprisonné.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue.)

M. DUBOST. — Le témoin a dit au Tribunal que Koch avait été exécuté, non en châtiment des crimes qu'il avait commis sur la personne des internés dont il avait la garde, mais en raison des indécidités multiples dont il s'était rendu coupable à l'occasion de son service. Ai-je bien compris l'explication du témoin?

M. DUPONT. — J'ai précisé qu'il était inculpé d'indécidité. Je ne peux pas être précis sur l'ensemble des accusations. Je ne peux pas affirmer qu'il était accusé uniquement d'indécidité à l'égard de son administration; je sais que de cela, il était accusé; je n'ai aucun autre renseignement.

M. DUBOST. — Vous n'avez plus rien à ajouter?

M. DUPONT. — Je peux dire que ces renseignements, nous les tenons du médecin Owen, qui avait été arrêté en même temps que lui, qui avait été remis en liberté, et qui, dans les derniers temps, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1945, était de retour à Buchenwald.

M. DUBOST. — De quelle nationalité était ce médecin?

M. DUPONT. — Allemand. Il était interné, c'était un SS. Owen avait été arrêté en même temps que Koch; il avait été libéré et

était revenu à Buchenwald, avec son grade et ses fonctions, au début de 1945. Il parlait volontiers aux détenus, et les renseignements que je donne, nous les tenons de lui.

M. DUBOST. — Je n'ai plus de questions à poser au témoin, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Les avocats de la Défense ont-ils des questions à poser ?

Dr MERKEL. — Je suis avocat de la Gestapo. Témoin, vous venez de dire que les méthodes de traitement à Buchenwald n'étaient pas particulières à Buchenwald, mais que c'étaient des méthodes résultant d'un ordre général. Vous avez donné les motifs en disant que, dans tous les autres camps, ces coutumes et ces méthodes existaient. Comment dois-je comprendre cette expression : « dans tous les autres camps » ?

M. DUPONT. — Je parle des camps de concentration. Je précise : un certain nombre d'entre eux : Mauthausen, Dachau, Sachsenhausen, des commandos comme Dora, Laura, S-III, Wansleben, Ebensee, pour ne citer que ceux-là.

Dr MERKEL. — Étiez-vous personnellement dans ces camps ?

M. DUPONT. — Je suis allé personnellement à Buchenwald ; les témoignages précis quant aux autres, je les ai recueillis auprès de mes amis qui avaient été dans ces camps. D'autre part, le chiffre des morts de mes relations est suffisamment éloquent pour prouver que, dans tous ces camps, on exterminait de la même façon.

M. BABEL. — Je voudrais avoir des renseignements sur le bloc auquel vous apparteniez. Pourriez-vous dire au Tribunal — vous l'avez déjà mentionné — de quelle façon étaient répartis ces prisonniers ?

Avaient-ils des marques extérieures ? Certains avaient une tache rouge, d'autres une tache verte sur leur vêtement ?

M. DUPONT. — Effectivement, il y avait un certain nombre d'écussons qui se trouvaient tous rassemblés dans les mêmes commandos. Je vais préciser : au commando de la « terrasse » appelé « Entwässerung », où j'étais, j'ai travaillé côte à côte avec des « droit commun » allemands ayant l'écusson vert. Au point de vue nationalité, dans ce commando, nous étions Russes, Tchèques, Belges, Français. Les écussons étaient différents. Les traitements étaient les mêmes, et dans ce cas particulier, nous étions même commandés par des « droit commun ».

M. BABEL. — Je n'ai pas compris votre réponse. J'ai demandé si les détenus étaient partagés en diverses catégories, que l'on pouvait reconnaître par des étoiles ou par d'autres signes, vert, bleu, etc. ?

M. DUPONT. — J'ai dit que, dans le camp, il y avait différents écussons, insignes triangulaires, qui étaient en principe affectés à des catégories différentes, mais tous ces hommes étaient mêlés et soumis au même régime.

M. BABEL. — Je ne vous ai pas parlé du traitement, mais des signes distinctifs.

M. DUPONT. — Pour les Français c'était l'écusson.

M. BABEL. — Pour tous ceux qui étaient internés. Pas seulement les Français.

M. DUPONT. — Je réponds : pour les Français qui étaient ceux que je connaissais le mieux, l'écusson rouge politique était donné indifféremment à tous, y compris les détenus transportés de Fort-Barrault, qui étaient tous des éléments de droit commun. J'ai observé la même chose chez les Tchèques, chez les Russes. Qu'il y ait eu de prévu des écussons différents, c'est exact. Qu'un usage rationnel en ait été fait, cela n'existe pas.

Enfin, je reviens sur ma déposition d'il y a un instant. Même s'il y avait des écussons différents, les gens étaient cependant mêlés, soumis au même traitement, exactement au même régime.

M. BABEL. — Nous savons qu'ils étaient mêlés, ce n'est pas ce que j'ai demandé. Vous avez été assez de temps dans le camp ; vous pouvez, à mon avis, répondre à ma question. Comment ces prisonniers étaient-ils répartis ? Autant que je sache, ils étaient répartis en groupes : politiques, criminels et d'autres groupes encore. Chacun de ces groupes était désigné par une marque distinctive, par exemple la couleur verte sur l'habit, la bleue, la rouge, ou d'autres encore.

M. DUPONT. — Il y avait différents écussons de prévus pour différentes catégories. Ces catégories étaient mêlées. Les éléments appartenant à la catégorie « criminels » se trouvaient mêlés aux éléments appartenant à la catégorie « politiques ». Il y avait toutefois des blocs où tel ou tel de ces éléments prédominait, mais ils n'étaient pas répartis par catégorie individualisée par leur signe extérieur.

M. BABEL. — On m'a dit que les détenus politiques avaient un insigne bleu, les détenus criminels un insigne vert. Nous avons entendu un témoin ici qui nous l'a confirmé et qui nous a dit que les détenus criminels avaient un insigne vert. Les associés avaient un autre insigne. On pouvait les reconnaître d'après cet insigne et savoir à quelle catégorie ils appartenaient.

M. DUPONT. — Il est exact que différents insignes existaient. Il est exact que ces insignes étaient prévus pour des catégories différentes, mais, pour rester dans la vérité, il faut préciser que l'utilisation de ces insignes n'était pas faite. Pour les Français en

particulier, il n'y avait que des insignes politiques, ce qui augmentait encore la confusion, car étaient considérés partout comme des éléments politiques des criminels notoires venus de prisons de droit commun. Les écussons destinés à distinguer les différentes catégories existaient, mais il n'était pas fait usage systématiquement de ces insignes. Il n'en était pas fait usage du tout lorsqu'il s'est agi de Français.

M. BABEL. — Si j'ai bien compris, vous avez dit que les Français étaient tous désignés comme prisonniers politiques?

M. DUPONT. — Cela est exact.

M. BABEL. — Parmi ces prisonniers français, ainsi que vous l'avez dit, il n'y avait pas seulement des prisonniers politiques, mais également en majorité des criminels.

M. DUPONT. — Il y avait parmi...

M. BABEL. — C'est au moins ainsi que j'ai compris votre déclaration. Vous avez certainement dit cela ou à peu près.

M. DUPONT. — J'ai dit qu'il y avait des criminels venus de prisons bien spéciales, qui n'avaient pas reçu l'insigne vert qu'ils auraient du avoir avec un F, mais qui avaient reçu l'insigne politique.

M. BABEL. — Quelle était votre activité dans le camp? Vous êtes médecin?

M. DUPONT. — Je suis arrivé en janvier. Pendant trois mois, j'ai été affecté successivement à la carrière et à la « terrasse »; ensuite, j'ai été affecté au Revier, c'est-à-dire à l'infirmerie du camp.

M. BABEL. — Quelles étaient vos fonctions à cet endroit-là?

M. DUPONT. — J'étais affecté au service de l'ambulance des maladies internes.

M. BABEL. — Avez-vous agi d'une manière autonome? Quels étaient vos ordres pour le traitement des malades?

M. DUPONT. — Nous agissions sous le contrôle du médecin SS. Nous avions un certain nombre de places pour hospitaliser certains malades, dans la proportion de 1 pour 20 malades. Comme médicaments, nous n'avions pratiquement rien. J'ai exercé à l'infirmerie jusqu'à la libération.

M. BABEL. — Aviez-vous des ordres concernant le traitement des malades? Deviez-vous les soigner et vous en occuper comme médecin ou deviez-vous agir en sorte qu'ils meurent?

M. DUPONT. — A ce propos, j'ai reçu l'ordre de sélectionner les malades qui ne pouvaient pas guérir pour les envoyer à l'extermination; cet ordre, je ne l'ai jamais exécuté.

M. BABEL. — Vous a-t-on dit que vous deviez choisir ceux que vous vouliez envoyer à l'extermination? Je n'ai pas entendu votre réponse. Répétez, s'il vous plaît.

M. DUPONT. — J'ai reçu l'ordre de sélectionner les malades les plus graves pour les envoyer au bloc 61, où ils devaient être exterminés. C'est le seul ordre que j'aie reçu concernant les malades.

M. BABEL. — «... où ils devaient être exterminés». Vous a-t-on dit — c'est ce que j'ai demandé — qu'ils devaient être choisis pour l'extermination? Vous a-t-on dit: «On les envoie au bloc 61, et voici ce qu'on va leur faire dans ce bloc»?

M. DUPONT. — Le bloc 61 était contrôlé par un sous-officier allemand, du nom de Wilhelm, qui dirigeait lui-même les exécutions, et c'est lui qui a donné cet ordre de sélectionner les malades pour les envoyer dans ce bloc. Je suppose que la situation est suffisamment claire.

M. BABEL. — Permettez. Vous n'avez pas reçu une indication précise?

M. DUPONT. — L'indication d'envoyer les malades incurables...

M. BABEL. — Il me semble que vous ne répondez pas à ma question par oui ou par non; vous vous dérobez à la question.

M. DUPONT. — Il a été dit que ces malades devaient être envoyés au 61. Il n'a pas été ajouté autre chose, mais tous les malades envoyés au 61 étaient exécutés.

M. BABEL. — C'est autre chose. Vous n'avez pas observé vous-même, mais vous avez entendu dire que ceux qui étaient envoyés là-bas n'en revenaient pas.

M. DUPONT. — Cela n'est pas exact; j'ai pu l'observer moi-même car, au bloc 61, qui était contrôlé par un détenu du nom de Louis Cunish (ou Remisch), j'étais le seul médecin à pouvoir entrer. J'ai pu en extraire quelques malades. Les autres sont morts.

M. BABEL. — Pourquoi quand on vous a donné cet ordre, n'avez-vous pas dit: «Je ne le fais pas»?

M. DUPONT. — Si j'ai bien compris la question, il m'est demandé pourquoi, quand on m'a indiqué qu'il fallait envoyer les plus malades...

M. BABEL. — Avez-vous reçu un ordre de rechercher des prisonniers pour les envoyer au 61? Pourquoi n'avez-vous pas dit: «Je sais ce que vous voulez en faire, et je n'exécute pas cet ordre»?

M. DUPONT. — Parce que c'était pour moi la mort.

M. BABEL. — Oui. Et pour des Allemands qui auraient refusé d'exécuter un tel ordre, qu'est-ce que cela aurait signifié pour eux?

M. DUPONT. — De quels Allemands s'agit-il? D'Allemands détenus?

M. BABEL. — N'importe lesquels. Un médecin allemand ou un fonctionnaire quelconque de votre hôpital, un homme qui était occupé là-bas, s'il avait reçu un tel ordre, et s'il s'était refusé à l'exécuter, que lui serait-il arrivé?

M. DUPONT. — Si un détenu se refusait d'une façon nette à exécuter un tel ordre, c'était la mort. En fait, nous pouvions quelquefois ne pas l'exécuter. Je précise que je n'ai jamais envoyé personne au bloc 61.

M. BABEL. — J'aurais une question générale à vous poser au sujet des conditions qui régnaient au camp. Quand on n'a jamais vu un camp, il est difficile de s'imaginer les conditions réelles qui y règnent. Peut-être pourriez-vous donner au Tribunal une description courte de la répartition du camp.

M. DUPONT. — Je crois m'être assez étendu tout à l'heure sur l'organisation du camp. Je me permets de demander au Président s'il est utile de revenir sur cette question.

LE PRÉSIDENT. — (*A M. Babel.*) Je ne crois pas que cela soit nécessaire. Vous pouvez, si vous le voulez, poser des questions au témoin pour démontrer qu'il ne dit pas la vérité; cependant ne lui posez pas de questions générales, mais plutôt des questions bien définies.

M. BABEL. — Le camp se compose d'un emplacement intérieur enfermé dans des barbelés. Dans ce camp se trouvaient les baraques dans lesquelles les prisonniers étaient logés. Comment cet intérieur était-il gardé?

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous avoir l'amabilité de poser une seule question à la fois? La question que vous venez de poser se compose de trois ou quatre questions différentes.

M. BABEL. — Le camp proprement dit, dans lequel les baraques se trouvaient, comment était-il séparé des autres parties du camp? Quelles y étaient les mesures de sécurité?

M. DUPONT. — Le camp des détenus est un tout isolé du reste de la vie par un réseau de fils de fer barbelés électrifiés.

M. BABEL. — Où se trouvaient les hommes de garde?

M. DUPONT. — Les hommes de garde du camp se trouvaient dans des tourelles situées tout alentour du camp. Ils se trouvaient à la porte et ils patrouillaient à l'intérieur.

M. BABEL. — A l'intérieur du camp? De l'enceinte des barbelés?

M. DUPONT. — Évidemment à l'intérieur du camp, et à l'intérieur des baraques; ils avaient le droit d'entrer partout.

M. BABEL. — On m'a dit que chaque baraque dépendait d'un homme, d'un SS ou d'un autre Allemand, et que, pour le reste, à l'intérieur de ce camp entouré de barbelés, il n'y avait pas de sentinelles. Les sentinelles n'étaient pas là pour faire régner l'ordre; elles avaient une mission administrative et il y avait un kapo qui provenait des détenus et qui avait le droit d'exercer toutes les fonctions d'un homme de garde en tant que kapo. Peut-être qu'à Buchenwald il en était autrement? C'est de Dachau que j'apporte ces renseignements.

M. DUPONT. — J'ai répondu à toutes ces questions au cours de ma déposition, en indiquant que les camps étaient tenus par les SS, d'une façon assez connue, et que, d'autre part, les SS utilisaient les détenus comme intermédiaires dans de nombreux cas. A Buchenwald comme, je suppose, dans la totalité des autres camps de concentration, il en était ainsi.

M. BABEL. — La réponse à cette question a été à nouveau éludée. Je renonce, à ce sujet, à des questions — parce que je ne veux pas de réponses qui ne soient pas claires — mais je voudrais demander encore une chose.

Vous avez dit, en rapport avec les faits dont vous avez parlé, comment, dans le bloc 58 un professeur, dont je n'ai pas pu comprendre le nom avec les écouteurs, qui je crois était un de vos professeurs, avait été placé là. Et alors vous avez ajouté en parlant de l'avisement humain qu'il y avait 300 hommes dans ce bloc et que plus tard il y en avait 1200; est-ce exact?

M. DUPONT. — Il y avait 1200 hommes au bloc 58 quand j'y ai trouvé le docteur Léon Kindberg.

M. BABEL. — Oui, et autant que j'aie pu comprendre, vous avez dit que, dans ce bloc dont vous avez parlé, en outre des Français, des Russes, des Polonais, des Tchèques, des Juifs, il y avait toutes sortes de gens. Vous avez dit que, non seulement par le fait qu'il y en avait 1200, mais du fait du rapprochement de toutes ces races, il y avait un avisement?

M. DUPONT. — Je précise que le fait de mélanger des éléments de langues différentes, d'hommes qui sont incapables de se comprendre, n'est pas un crime, mais constitue le premier élément qui favorisait toutes les autres mesures employées pour obtenir une dégradation humaine chez les détenus.

M. BABEL. — A votre avis, la promiscuité d'un Français avec des Tchèques, des Polonais, des Russes ou des Juifs peut être une dégradation?

M. DUPONT. — Je ne vois pas l'intérêt de cette question. Le fait de la promiscuité...

M. BABEL. — Vous n'avez pas besoin de savoir pourquoi je m'intéresse à cette question; je sais pourquoi je la pose.

M. DUPONT. — Le fait d'avoir des éléments de langue différente, ensemble, n'est pas dégradant. Je n'ai jamais pensé, ni dit une telle chose, mais l'entassement d'éléments différents à tous points de vue, notamment différents par leur langage, rendait les conditions de vie, déjà très difficiles, plus difficiles encore, et le terrain était ainsi facilité, quand il s'agissait d'appliquer toutes les autres mesures sur lesquelles je me suis étendu, et qui avaient pour but et pour fins la dégradation humaine.

M. BABEL. — Je ne peux toujours pas comprendre pourquoi il y a une dégradation quand on rassemble des gens qui ne se comprennent pas l'un l'autre.

LE PRÉSIDENT. — Il vous a donné sa réponse. Il trouve que ceci tend à la dégradation. Cela n'a aucune importance que vous le compreniez ou non.

M. BABEL. — La transmission à travers les écouteurs est difficile. Moi du moins je ne peux pas toujours comprendre tout à fait ce que le témoin a dit, je suis obligé malheureusement de le faire répéter. Encore une question...

M. DUBOST. — Je ne voudrais pas que le Tribunal prenne cette intervention pour une interruption dans le contre-interrogatoire, cependant, il me paraît nécessaire de dire qu'une confusion est certainement née dans l'esprit du défenseur tout à l'heure, à la suite d'une erreur d'interprétation qui m'a été signalée.

Il a posé une question insidieuse à mon témoin, lui demandant si les éléments français déportés étaient en majeure partie des criminels et l'on a traduit seulement: si les éléments français déportés étaient des criminels. Le témoin a répondu à la question qui avait été traduite en français, et non pas à la question qui avait été faite en allemand. Je demande donc que la question soit reposée par le défenseur et correctement traduite.

LE PRÉSIDENT. — Vous comprenez ce que M. Dubost a dit, Dr Babel?

M. BABEL. — Je crois avoir compris d'une façon générale. Je crois avoir compris qu'il y a eu une erreur de traduction. Je ne peux pas juger, je ne suis pas en état de suivre la question à la fois en allemand et en français.

LE PRÉSIDENT. — La meilleure chose est de continuer votre contre-interrogatoire, si vous avez d'autres questions à poser. M. Dubost pourra poser, après, d'autres questions, s'il désire éclaircir quelque chose.

M. BABEL. — Monsieur le Président, le défenseur de l'accusé Kaltenbrunner a déclaré que la défense est très compliquée; il est

difficile de faire un contre-interrogatoire quand on ne sait pas d'avance de quelle question il s'agira lors de l'interrogatoire du témoin. L'interrogatoire du témoin a été si important qu'il m'a été impossible de le suivre simplement avec de courtes notes et de préparer mon interrogatoire contradictoire. Au sujet des défenseurs des organisations, Monsieur le Président nous a dit que nous aurions plus tard l'occasion de compléter notre interrogatoire contradictoire ou d'entendre des témoins plus tard.

LE PRÉSIDENT. — J'ai déjà dit ce que j'avais à dire au nom du Tribunal sur ce point. Comme les avocats de la Défense devaient s'attendre à ce que les interrogatoires des témoins portent sur les camps de concentration, je crois qu'ils auraient pu préparer leur contre-interrogatoire pendant les quarante jours ou plus qui se sont écoulés depuis le début du Procès.

M. BABEL. — Monsieur le Président, je crois que ce n'est pas le moment de discuter avec le Tribunal au sujet de cette question. Peut-être aurai-je l'occasion d'en débattre au cours d'une audience privée; c'est nécessaire pour que le Procès se déroule d'une façon régulière et sans obstacle. Je voudrais ne mettre aucun obstacle au Procès, j'ai au contraire beaucoup d'intérêt à ce que le Procès aille vite, mais non au détriment de la défense des organisations.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Babel, je vous ai déjà montré que vous deviez vous attendre à ce que les témoins soient appelés pour parler des conditions existant dans les camps de concentration; vous aviez donc toutes possibilités, depuis le début du Procès, de savoir sur quel sujet vous alliez contre-interroger. Je ne vois aucune raison de discuter ceci avec vous.

M. BABEL. — Je vous remercie de ces instructions, mais je ne peux pas savoir d'avance ce que le témoin va dire. C'est seulement à ce moment-là que je peux l'interroger. Qu'il dépose sur les camps de concentration, cela je le sais, mais quels détails le témoin fournira, cela je ne peux le connaître d'avance.

M. DUBÔST. — Je prie le Tribunal de prendre note que la Défense a employé, en posant une question au témoin français, des mots qui se traduisent textuellement par: «en majeure partie». Cela avait trait à la qualité des déportés français. «Étaient-ils en majeure partie des criminels de droit commun?» Voilà la question. Le témoin a compris comme moi: «Vous avez bien dit qu'il y avait des criminels» et non pas «que les transports étaient composés en majeure partie de criminels». Sa réponse était normale. Le Tribunal me permettra de demander au témoin de bien vouloir préciser. Quelle était la proportion de criminels de droit commun et de patriotes déportés? Est-ce que lui-même était un criminel de droit commun ou un patriote, ou d'une façon générale, les généraux,

les personnalités dont il a donné les noms étaient-ils des criminels de droit commun ou des patriotes?

M. DUPONT. — La proportion des criminels de droit commun français était extrêmement faible. Les « droit commun » sont arrivés dans un transport venant de Fort-Barrault. Je ne peux pas indiquer le chiffre exact mais, sur l'ensemble des détenus, il y en avait quelques centaines. D'autre part, dans les autres convois, il est arrivé que soient introduits dans nos transports, dans la proportion de 2 ou 3 pour mille, des éléments de droit commun.

M. DUBOST. — Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer. (*M. Victor Dupont se retire.*) Monsieur Dubost, avez-vous l'intention d'appeler d'autres témoins concernant les camps de concentration? Comme je vous l'ai déjà fait remarquer, les preuves, à l'exception du contre-interrogatoire du Dr Babel, n'ont pas été discutées. Vous avez aussi les preuves par films. D'après l'article 18 du Statut, nous devons poursuivre ce Procès le plus rapidement possible. J'aimerais faire remarquer que, d'après l'article 24, e du Statut, vous avez l'occasion de présenter des contre-preuves. Il vous donne le droit, si nécessaire, de pouvoir fournir des contre-preuves à celles qu'on a approfondies concernant les conditions dans les camps de concentration.

M. DUBOST. — Le témoin que je vais prier le Tribunal de bien vouloir entendre, doit apporter une précision sur un point particulier qui reste en suspens depuis plusieurs semaines. Le Tribunal se souvient que, pendant l'exposé des preuves de mes collègues américains, la question s'est posée de savoir si Kaltenbrunner était allé à Mauthausen. Or, j'apporte en preuve le témoignage de M. Boix qui doit démontrer au Tribunal que Kaltenbrunner a été à Mauthausen. Il a des photos de cette visite et le Tribunal va les voir. Nous allons montrer les photographies que le témoin a apportées avec lui.

LE PRÉSIDENT. — Très bien. (*On introduit M. François Boix.*) (*Au témoin.*) Comment vous appelez-vous?

M. FRANÇOIS BOIX. — François Boix.

LE PRÉSIDENT. — Êtes-vous Français?

M. BOIX. — Je suis réfugié espagnol.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter ce serment après moi: «Je jure de parler sans haine, et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(*Le témoin prête serment.*)

Levez la main droite et dites: «Je le jure.»

M. BOIX. — Je le jure.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous épeler le nom, Monsieur Dubost ?

M. DUBOST. — B-O-I-X. Vous êtes né le 14 août 1920 à Barcelone ?

M. BOIX. — Oui.

M. DUBOST. — Vous êtes reporter photographe, et vous étiez interné au camp de Mauthausen depuis ?

M. BOIX. — Depuis le 27 janvier 1941.

M. DUBOST. — Vous avez remis aux enquêteurs un certain nombre de photographies ?

M. BOIX. — Oui.

M. DUBOST. — Elles vont être projetées et vous direz, sous la foi du serment, dans quelles conditions et où ces photographies ont été prises.

M. BOIX. — Oui.

M. DUBOST. — Comment vous êtes-vous procuré ces photos ?

M. BOIX. — Par suite de mon métier, je suis entré à Mauthausen dans le service d'identification du camp. Il y avait un service de photos, et on pouvait photographier tout ce qui se passait dans le camp pour l'envoyer au Haut Commandement à Berlin.

(Projection des photographies.)

Voici la vue générale de la carrière.

M. DUBOST. — C'est ici que travaillaient les internés ?

M. BOIX. — La majeure partie des internés.

M. DUBOST. — A quel endroit est l'escalier ?

M. BOIX. — Au fond.

M. DUBOST. — De combien de marches se compose-t-il ?

M. BOIX. — 160 marches d'abord, mais après il y en avait 186.

M. DUBOST. — Nous pouvons passer à la photo suivante.

M. BOIX. — Ceci est une cour de la carrière, pendant une visite du Reichsführer Himmler, de Kaltenbrunner, du gouverneur de Linz et quelques autres chefs dont je ne sais pas les noms.

Ce que vous voyez en bas est le cadavre d'un homme tombé du haut de la carrière (70 mètres) comme il y en avait tant chaque jour.

M. DUBOST. — Nous pouvons passer à la suivante.

M. BOIX. — Ceci est pris en avril 1941. Mes camarades espagnols réfugiés en France traînent le wagonnet de terre ; c'était le travail que nous avions à faire.

M. DUBOST. — Par qui a été prise cette photo ?

M. BOIX. — A ce moment-là, c'était Paul Ricken, professeur à Essen.

M. DUBOST. — Nous pouvons passer à la suivante.

M. BOIX. — Ceci est une mascarade faite au sujet d'un Autrichien qui s'était évadé. Il était menuisier au garage, il a pu faire une caisse où on pouvait tenir et sortir ainsi du camp. Mais, au bout de quelque temps, il a été repris. On l'a mis sur la brouette qui servait à transporter chaque jour les morts au crématoire; il y avait des écriteaux en allemand disant: « Alle Vögel sind schon da », ce qui veut dire: « Tous les oiseaux sont de retour ». Il a été condamné, promené devant 10.000 déportés; il y avait un orchestre de gitans, qui, pendant tout ce temps, jouait l'air de: « J'attendrai ». Quand il a été pendu, il se balançait à cause du vent qu'il faisait et on jouait une musique très connue qui s'appelle Bill Black Polka.

M. DUBOST. — La suivante.

M. BOIX. — Ceci est la mascarade. On voit à gauche et à droite tous les déportés en ligne. Ceux qui sont à gauche sont les Espagnols, ils sont plus petits. Celui qui est devant, avec le béret, est un criminel de Berlin qui s'appelle Schultz, qu'on employait pour ces mascarades. On voit au fond l'homme qui va être pendu.

M. DUBOST. — La suivante. Par qui ces photos ont-elles été prises?

M. BOIX. — Par Fritz Kornatz SS-Oberscharführer. Il a été tué en Hollande par les Forces américaines en 1944. (*A propos de la projection.*) Cet homme, prisonnier de guerre russe, a reçu une balle dans la tête. On l'a hissé pour faire croire que c'était un suicide et qu'il voulait se jeter par-dessus les barbelés.

Cette autre photo représente des Juifs hollandais. C'est à la baraque c dite de quarantaine. Les Juifs étaient obligés, le jour même de leur arrivée, de se jeter dans les barbelés, parce qu'ils se rendaient compte qu'il n'y avait aucun espoir pour eux d'en sortir.

M. DUBOST. — Par qui ces photos ont-elles été prises?

M. BOIX. — A ce moment-là, c'était le SS-Oberscharführer Paul Ricken, professeur à Essen.

M. DUBOST. — La suivante.

M. BOIX. — Ce sont deux Juifs hollandais. On peut voir l'étoile rouge qu'ils portaient. C'était soi-disant une tentative d'évasion: « Fluchtversuch ».

M. DUBOST. — En réalité, qu'est-ce que c'était?

M. BOIX. — Ils étaient envoyés par les SS pour chercher des pierres à côté des barbelés. Les SS, qui étaient en surveillance à la deuxième enceinte de barbelés, tiraient sur eux parce qu'ils recevaient une prime pour chaque homme qu'ils tuaient.

Cette autre photo représente un Juif, en 1941, au moment de la construction du soi-disant camp russe, devenu après camp sanitaire. Il est pendu avec la ficelle qu'il employait pour tenir sa culotte.

M. DUBOST. — C'est un suicide ?

M. BOIX. — Soi-disant. C'est un homme qui ne pouvait plus envisager la possibilité de s'en sortir ; il était poussé à bout par les travaux et les tortures.

M. DUBOST. — Qu'est-ce que c'est que cette photo ?

M. BOIX. — C'est un Juif dont j'ignore la nationalité. Il a été mis dans un tonneau plein d'eau jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus. On l'a frappé jusqu'à la mort et on lui a donné 10 minutes pour se pendre. Il a pris sa propre ceinture pour le faire, autrement il savait à quoi il fallait s'attendre.

M. DUBOST. — Par qui a été faite cette photo ?

M. BOIX. — Par le SS-Oberscharführer Paul Ricken.

M. DUBOST. — Qu'est-ce que c'est que cette photo ?

M. BOIX. — Ici on voit la Police de Vienne en train de visiter la carrière. C'était entre juin et juillet 1941. Les deux déportés qu'on voit ici sont deux camarades espagnols.

M. DUBOST. — Que font-ils ?

M. BOIX. — Ils montrent aux Messieurs de la Police la façon dont il fallait lever les pierres, parce qu'on n'avait pas d'outils pour le faire autrement.

M. DUBOST. — Vous avez connu des policiers parmi ceux qui sont venus ?

M. BOIX. — Non, parce qu'ils ne sont venus qu'une fois. On a eu seulement le temps de les regarder.

(On passe une nouvelle photo.)

Cette photo date de 1943 ; c'était au moment de l'anniversaire du SS-Obersturmbannführer Franz Ziereis. Il est entouré par l'état-major du camp de Mauthausen. Je pourrais dire tous les noms de ceux qui sont là.

M. DUBOST. — Donnez la photo suivante.

M. BOIX. — C'est une photo prise le même jour de l'anniversaire du SS-Obersturmbannführer Franz Ziereis. L'autre était son adjudant, je ne me souviens pas de son nom. Il ne faut pas oublier que cet adjudant appartenait à la Wehrmacht. Une fois arrivé au camp, il a mis l'uniforme des SS.

M. DUBOST. — Qui est-ce ici ?

M. BOIX. — C'est la même visite de la Police, entre juin et juillet 1941, à Mauthausen. C'est la porte de la cuisine. Debout, il y a un condamné disciplinaire. Ce petit machin sur leur dos leur servait à porter des pierres jusqu'à 80 kilos, jusqu'à épuisement. Il y en avait très peu qui pouvaient revenir de la compagnie disciplinaire.

(On passe une nouvelle photo.)

Cette photo représente la visite de Himmler, en avril 1941, au Führerheim, au camp de Mauthausen. On voit Himmler à l'arrière, le gouverneur de Linz et à côté de lui à gauche, Franz Ziereis, commandant le camp à Mauthausen.

Cette photo est prise à la carrière. Au fond, à gauche, on peut voir un groupe de déportés en train de travailler. Devant, il y a Franz Ziereis, Himmler, puis l'Obergruppenführer Kaltenbrunner. Il a l'insigne d'or du Parti.

M. DUBOST. — Cette photo a été prise à la carrière? Par qui?

M. BOIX. — Par le SS-Oberscharführer Paul Ricken.

C'était entre avril et mai 1941. A ce moment-là, ce monsieur visitait assez souvent le camp pour voir la façon dont on pouvait les organiser dans toute l'Allemagne et les pays occupés.

M. DUBOST. — C'est terminé. Vous assurez qu'il s'agit bien là de Kaltenbrunner.

M. BOIX. — Je l'assure.

M. DUBOST. — Et que la photographie a été prise au camp?

M. BOIX. — Je l'assure.

M. DUBOST. — Vous étiez prisonnier de guerre ou prisonnier politique?

M. BOIX. — Prisonnier de guerre.

M. DUBOST. — Vous vous étiez battu dans l'Armée française comme volontaire?

M. BOIX. — Soit dans les bataillons de marche, soit dans la Légion étrangère, soit dans les compagnies de travailleurs pour l'Armée dans laquelle j'étais. J'étais dans les Vosges, à la 5^e armée, quand nous avons été faits prisonniers. Nous avons fait la retraite jusqu'à Belfort où j'ai été fait prisonnier la nuit du 20 au 21 juin 1940. J'ai été mis avec d'autres copains espagnols et transféré à Mulhouse. Sachant qu'il s'agissait d'anciens républicains espagnols antifascistes, on nous a mis avec les Juifs, considérés comme « Untermensch ». Nous avons été 6 mois prisonniers de guerre, et, à ce moment-là, nous avons appris que le ministre de l'Extérieur avait eu une entrevue avec Hitler pour parler de la question des

étrangers et autres questions. Nous avons su ici que, parmi les questions traitées, on avait parlé de notre condition. On disait que les Allemands avaient demandé ce qu'il fallait faire avec les prisonniers de guerre espagnols dans l'Armée française, ceux qui étaient des républicains, qui avaient appartenu à l'Armée républicaine. La réponse...

M. DUBOST. — Peu importe; bien que prisonnier de guerre vous avez été envoyé dans un camp qui n'était plus sous le contrôle de l'Armée?

M. BOIX. — Précisément; nous étions cependant des prisonniers de guerre. On nous a dit qu'on nous transférerait dans un commando indépendant, comme tous les autres Français; ensuite nous avons été transférés à Mauthausen, où nous avons vu pour la première fois qu'il n'y avait plus de soldats de la Wehrmacht et nous avons compris que nous étions dans un camp d'extermination.

M. DUBOST. — Combien êtes-vous arrivés?

M. BOIX. — Nous étions 1500 à la fin. En tout, nous étions 8.000 Espagnols à l'arrivée.

M. DUBOST. — Combien étiez-vous quand vous avez été libérés?

M. BOIX. — On peut évaluer le chiffre à 1600.

M. DUBOST. — Je n'ai plus de questions à poser.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous quelques questions à poser?

GÉNÉRAL RUDENKO. — J'aurai quelques questions à poser demain, dans la séance de la matinée.

LE PRÉSIDENT. — Nous suspendons l'audience jusqu'à dix heures demain matin.

(L'audience sera reprise le 29 janvier 1946 à 10 heures.)